

MADAGASCAR

REVUE DU PRESSE DECEMBRE 2012

SOMMAIRE

LA CRISE POLITIQUE	1
▶ Préparatifs électoraux, pré-campagne, amnistie.....	1
Préparatifs électoraux.....	1
Pré-campagne d'un candidat non déclaré.....	2
Mise en œuvre de l'amnistie - CRM, Commission spéciale.....	3
▶ Médiation internationale, SADC, communiqué du Sommet extraordinaire et réactions.....	5
▶ Marc Ravalomanana renoncerait à sa candidature mais veut rentrer au pays « en paix »	7
▶ Andry Rajoelina rencontre le président tanzanien et tente d'obtenir le soutien de Paris.....	9
▶ Tentatives de médiation malgache-malgache, difficultés de l'exécutif, déstabilisation.....	12
▶ Relations avec la France, l'UE et les organisations régionales.....	14
DROITS HUMAINS - GOUVERNANCE	14
▶ « Prisonniers politiques »	14
▶ Esclavage moderne, travail des enfants, expatriations illégales, mères porteuses	15
▶ Santé, nutrition, handicapés.....	16
▶ Médias, liberté de la presse.....	17
▶ Pacification du Sud, opération Tandroka et droits de l'homme	18
▶ Gouvernance, insécurité.....	22
▶ Justice, conditions carcérales.....	23
Affaires Zakariasy et Ramaroson.....	23
Poursuites de Marc Ravalomanana devant la justice sud-africaine	25
ECONOMIE - SOCIAL - ENVIRONNEMENT	26
▶ Conflits sociaux.....	26
▶ Exploitation des ressources minières et halieutiques.....	27
▶ Trafics de bois précieux.....	28
▶ Bailleurs de fonds	29
▶ Environnement, questions foncières, monde des affaires, divers.....	29

LA CRISE POLITIQUE

▶ Préparatifs électoraux, pré-campagne, amnistie

Préparatifs électoraux

04/12 - L'obstacle à lever pour que les élections puissent se tenir aux dates annoncées est le conflit entre les articles 20 et 45 de la feuille de route¹. La question est de savoir si la communauté internationale parviendra

¹ Article 20 : « la HAT devra permettre à tous les Citoyens Malgaches en exil pour des raisons politiques de rentrer à Madagascar sans conditions, y compris Monsieur Marc Ravalomanana (...) ».

Article 45 : « L'article 20 de la présente feuille de route sera lue avec la note explicative, en annexe, qui constituera une partie intégrante de cette même feuille de route ».

Note explicative : « (...) la Troïka souhaite apporter l'interprétation suivante du terme « sans conditions » énoncé dans les décisions de la SADC.

1. Les principes et les valeurs de la SADC n'acceptent pas l'impunité. Le terme « sans conditions » s'applique à la notion de liberté de rentrer à Madagascar pour tous les citoyens malgaches en exil pour des raisons politiques. Cela implique qu'aucune mesure administrative et politique ne devrait être appliquée pour restreindre ou empêcher leur liberté de rentrer au pays.

2. Ainsi, « sans conditions » ne suggère et n'implique pas aux citoyens malgaches rapatriés une exonération de poursuites judiciaires ou pour des crimes allégués.

à imposer ses vues aux deux protagonistes. Au train où vont les choses, constate le JdM, « *les élections vont droit dans le mur : soit elles seront reportées puisque les bailleurs se seront dit que le climat ne prête aucunement à leur tenue, ou alors la mouvance Ravalomanana fera tout pour que les dates reculent jusqu'à ce que son leader puisse répondre à tous les critères d'éligibilité ; soit, enfin, elles se dérouleront conformément au calendrier établi mais donneront naissance à une nouvelle crise postélectorale. (...) Du point de vue de la communauté internationale - et même des acteurs politiques nationaux impliqués dans la résolution de la crise - les préparatifs techniques et la mise en condition politique doivent aller de pair. Cependant, jusqu'à présent, le second empêche le premier d'avancer à une vitesse constante* ».

17/12 - La plupart des formations politiques n'ont pas régularisé leur situation auprès du ministère de l'Intérieur pour se conformer à la nouvelle loi sur les partis votée il y a un an. Le délai prévu expire le 9 janvier. Faute de régularisation, les entités politiques pourraient ne pas présenter de candidats en leur nom au cours des prochains scrutins. Le manque d'empressement de leurs dirigeants s'expliquerait par des difficultés à répondre aux exigences de la nouvelle loi. Ils doivent en particulier présenter un projet de société et un programme spécifique d'éducation des citoyens. Une rencontre a eu lieu entre le ministère et les formations politiques pour une « *clarification* » du texte et pour des échanges permettant aux dirigeants de s'exprimer sur les difficultés rencontrées. À l'heure actuelle, seules 8 formations sont susceptibles d'obtenir l'arrêté de régularisation, sur près d'une centaine de demandes, soit le quart du nombre des entités politiques recensées, estimées à près de 350. La question relative au cas des « *indépendants* » a provoqué de vifs échanges. Ceux-ci ne sont soumis à aucune réglementation, contrairement aux formations politiques régulièrement constituées prévue par la loi sur les partis. « *Les contraintes de vouloir imposer une réinscription auprès du ministère de l'Intérieur relèvent de la tentative d'empêcher le libre choix des électeurs* », affirme ainsi le Club développement et éthique (CDE), qui vient d'élire à sa tête Albain Rabemananjara en remplacement de Serge Zafimahova. Le report de la date butoir au 8 mars 2013 a été évoqué mais non confirmé.

26/12 - Recensement des électeurs : les opérations se poursuivent, avec des situations contrastées selon les régions. Alors que 19 districts sur 119 ont dépassé leur objectif, d'autres éprouvent des difficultés à collecter les carnets renseignés par les agents recenseurs. Selon le dernier bilan de la CENIT, 6,6 millions d'électeurs ont été enregistrés dans la base de données. L'objectif national étant de 10,2 millions, le taux de réalisation se situe à 64,8 %.

Pré-campagne d'un candidat non déclaré

07/12 - Andry Rajoelina en pleine campagne électorale, bien qu'il n'ait pas encore annoncé sa candidature, écrit *Le Courrier*. « *A cet effet, il ratisse large, touchant toutes les couches de la société avec « ses » nombreuses réalisations, se solidarisant avec divers secteurs d'activité où il fait montre de son appartenance au milieu et « flirte » avec toutes les populations de la Grande Ile en usant de clins d'œil fort à propos. (...) Il n'est pas à écarter qu'il fasse office de Master of Ceremony à Antsonjombe [pour l'inauguration du Coliseum], dans le milieu des artistes, milieu qui l'a vu grandir, ou de faire état de sa sportivité – car il a effectivement pratiqué les arts martiaux dans son enfance – à Andohatapenaka, au Temple du rugby. (...) Il ne fait qu'appliquer ce qu'il sait sur le bout des doigts et ce qui l'a rendu célèbre en organisant des événements grandioses. Et il y réussit à merveille sans l'aide de consultants ou autres conseillers étrangers (américains de préférence), comme certains (suivez mon regard !) ont l'habitude de faire. Bien entendu, la campagne n'est pas finie, loin de là, car d'autres inaugurations vont suivre et gageons que cet ancien créateur d'événements saura nous surprendre. En résumé, le « plan drague » de Rajoelina vis-à-vis de la population pourrait réussir et pourrait aboutir à une union. Néanmoins, gare au retour sur terre pour la population car les fêtes auront nécessairement une fin, même si les infrastructures, elles, resteront* ».

12/12 - Polémique autour de la célébration du second anniversaire de la IV^{ème} République adoptée par référendum le 17 novembre 2010. La réforme constitutionnelle avait été entérinée par 74 % des votants, le taux de participation avait été de 52,6 %. Le président de la HAT l'a promulgué le 11 décembre 2010. Depuis, cette date a été décrétée journée chômée et payée, comme le faisait Didier Ratsiraka à partir de 1975 pour le 30 décembre, date de proclamation de la République Démocratique de Madagascar et le 14 octobre, date de naissance de la 1^{ère} République par Philibert Tsiranana après 1958. **Selon la juriste Sahondra Rabenarivo, « il est difficile de concevoir une célébration de quelque chose qui n'existe pas encore et dont l'existence dépend d'élections dont la réalisation semble de plus en plus incertaine ».** Diverses manifestations et animations festives ont été

3. Les principes et les valeurs de la SADC reposent sur le respect de l'intégrité territoriale et la souveraineté des Etats membres. La SADC reconnaît et respecte la compétence, la légitimité et l'indépendance des systèmes judiciaires de ses Etats membres. La SADC n'a pas le pouvoir de s'ingérer ou d'annuler quelque condamnation judiciaire par le tribunal national de tout Etat membre.

4. La SADC ne définit pas et ne détermine pas l'étendue et le contenu des lois d'amnistie des Etats membres. Il est du ressort des autorités compétentes de ses Etats membres de débattre et de s'accorder sur leurs lois d'amnistie en prenant compte des normes internationales applicables qui excluent de l'amnistie les crimes contre l'humanité, les crimes de guerre et les violations graves des droits de l'homme et des libertés fondamentales ».

organisées à Antananarivo et dans les provinces, dont la grandiose cérémonie d'inauguration du Coliseum d'Antsonjombe, dans le nord de la capitale, présenté comme l'une des réalisations majeures de la Transition. Les écoles catholiques se sont distinguées en ne respectant pas le jour chômé décrété par le pouvoir. Certains observateurs voient dans cette décision la marque de la distance prise par l'Eglise vis-à-vis du régime, à l'exception du Père Pedro (association Akamasoa), qui a respecté la trêve, ce qui n'est pas pour surprendre les observateurs, compte tenu des liens étroits qui le lient à Andry Rajoelina.

Le référendum du 17 novembre 2010 avait été organisé à la hâte dans le but de changer certains articles de la Constitution de la 11^{ème} République en faveur d'Andry Rajoelina, pour qu'il puisse se présenter à la course à la magistrature suprême, explique Sahondra Rabenarivo. Les modifications ont étendu selon elle les pouvoirs du président sans aucune précision quant à la répartition des pouvoirs au sein de l'exécutif, lacune à la source d'actuelles difficultés. Sur le plan international, la nouvelle Constitution n'est pas reconnue. Seule la feuille de route signée le 17 septembre 2011 constitue le document-cadre de référence pour la sortie de crise.

« D'aucuns se posent des questions sur l'utilité et surtout sur la justification d'une telle célébration », écrit Jean-Eric Rakotoarisoa, professeur de droit constitutionnel, qui poursuit : *« les gouvernants eux-mêmes affirment dans leurs discours officiels que nous sommes en phase transitoire vers la IV^{ème} République. Ce qui s'avère exact. On pourra parler de IV^{ème} République lorsque toutes les institutions prévues par la nouvelle Constitution seront installées. Le délai normal pour la mise en place des nouvelles institutions après l'adoption d'une nouvelle loi fondamentale se situe dans une fourchette de 18 mois à 2 ans. Force est de constater que deux ans après la promulgation de la nouvelle Constitution, pas une seule institution n'a été mise en place. Le pouvoir devrait reconnaître cette situation d'échec, la mission principale d'un régime de transition étant de mettre en place les institutions de la nouvelle République. (...) Au lieu de festoyer, les efforts devraient être concentrés sur une véritable sortie de crise. La priorité consiste à mettre fin à ce spectacle pitoyable des protagonistes de la crise depuis quatre ans et sortir au plus tôt de ce statut pas très reluisant de République fêtarde, anarchique et bananière. »*

14/12 - La candidature d'Andry Rajoelina fortement sollicitée par ses proches collaborateurs, notamment par les membres du TGV. *« Nous n'allons surtout pas convaincre le président de la Transition de ne pas se présenter à cette échéance. Au contraire, nous allons encourager sa candidature »,* a soutenu la présidente du parti, Lanto Rakotomavo. S'agissant de l'appel lancé par la l'organisation régionale, invitant les deux rivaux à renoncer à la course présidentielle, elle estime que *« la SADC a tout à fait le droit de lui demander de s'abstenir. Par contre, nous aussi, c'est de notre droit et notre devoir d'exiger sa candidature »,* fait-elle remarquer.

14/12 - Des hauts gradés veulent contraindre Andry Rajoelina à se présenter. Des chefs de commandement de l'armée et de la gendarmerie auraient décidé de mobiliser tous les moyens pour empêcher le retour de l'ancien président, selon *La Nation*. Ils vont faire en outre, pression pour *« obliger »* Rajoelina à se porter candidat. Le troisième acteur de la crise veut continuer à jouer un rôle crucial, constate le quotidien.

26/12 - « Nous passons Noël ensemble ici (...) pour la quatrième fois. Je vous promets que ce sera le quatrième et dernier sous ce régime de la Transition », annonce Andry Rajoelina à l'arbre de Noël de la présidence et au retour de son séjour à Paris, tout en prenant soin de maintenir le suspense sur sa décision par rapport à sa candidature à la présidentielle, décision qu'il se plaît à affirmer qu'elle est déjà prise, nonobstant l'avis de la communauté internationale. Sa déclaration, pleine de sous-entendus tient l'opinion en haleine. Il ne semble pourtant plus guère faire de doute qu'il se présentera. Il déclare en effet au sujet de sa rencontre avec Laurent Fabius qui lui aurait conseillé de *« passer son tour »* : *« Nous ne devrions pas semer la confusion autour des propos du ministre français qui a remis en question certains points. Cela n'affecte pas la décision que j'ai déjà prise »,* confirmant ainsi qu'il a eu des divergences avec ses interlocuteurs. Le président de la Transition concentre l'attention de l'opinion sur ses actions caritatives, qu'il multiplie à l'occasion des fêtes. Certains de ses adversaires déclarés ont adopté la même stratégie. C'est le cas du ministre des Affaires étrangères, Pierrot Rajaonarivelo et du vice-président du CST, Roland Ratsiraka. Mamy Rakotoarivelo, chef de délégation de la mouvance Ravalomanana, manifeste son incompréhension face l'attitude d'Andry Rajoelina, qui semble d'engager dans la voie de l'unilatéralisme. *« La communauté internationale n'acceptera jamais cela »,* a-t-il prévenu.

Mise en œuvre de l'amnistie - CRM, Commission spéciale

04/12 - La date de la nomination des membres du Comité pour la Réconciliation Malgache (CRM) n'est pas encore fixée, selon le pasteur Perry Rasolondraibe, président du Comité de Suivi et de Contrôle (CSC) de la mise en œuvre de la feuille de route. *« Je souhaite et j'espère que le CRM sera en place avant la fin de l'année »,* a-t-il soutenu. Les membres du Raiamandreny mijoro, de la CNOSC et du Finona travaillent à la révision des procédures et modalités de sélection. *« Cette fois-ci, une enquête de moralité devrait être incluse dans les modalités de sélection »,* précise-t-il. Ce retard risque de porter atteinte au processus électoral dans la mesure où la candidature de certains hommes politiques est conditionnée par des décisions de cette institution.

24/12 - Les travaux préparatoires à la mise en place du CRM se poursuivent laborieusement. Aristide Velompanahy, membre du CSC, confie que l'on en est actuellement à l'élaboration du manuel de procédures en vue

de la désignation des membres du CRM. « *Nous pensons finir cette étape avant la fin d'année* », a-t-il soutenu. Selon lui, l'important retard accumulé ne devrait pas avoir d'incidence sur les différentes échéances conduisant aux élections. Lalao Randriamampionona, de la CNOSC, fait cependant mention de divergences de vues au sein de la société civile chargée d'élaborer ces nouvelles règles de désignation. « *La CNOSC estime que tous les dossiers de candidature reçus devraient être examinés au lieu de se limiter aux dossiers des membres proclamés [et invalidés]. Toute la démarche devrait refléter la transparence pour préserver sa crédibilité* », a-t-elle recommandé.

05/12 - La Commission spéciale sur l'amnistie est opérationnelle, selon la ministre de la Justice. L'arrêté portant nomination des membres de cette commission a été promulgué. Elle est constituée de 9 membres, tous magistrats. Sa présidence est confiée à la présidente de la Cour de cassation, Pétronille Ramilihaingoharihavana. Le règlement intérieur est arrêté mais le budget de fonctionnement n'a pas encore été alloué. La commission aura la lourde responsabilité de statuer et prononcer l'amnistie large et de plein droit ainsi que l'amnistie sur requête après que celle-ci aura été instruite par le CRM. Elle devra également notifier à l'intéressé la décision constatant l'amnistie et, enfin, dresser et publier la liste des amnistiés. Christine Razanamahasoa affirme que la commission spéciale jouit d'une indépendance totale. « *J'estime par ailleurs que la publication de la liste des politiques amnistiés dépendra du dépôt des dossiers* », ajoute-t-elle. La commission ne traite que des dossiers liés aux événements politiques de 2002 à 2009. Les demandes d'amnistie peuvent être présentées par les partis politiques, les juridictions ou les intéressés eux-mêmes, a souligné la ministre.

26/12 - Tananews met en cause l'indépendance de la Commission spéciale. Le site écrit : « *La délibération de cette commission ne renferme aucune surprise. On peut déjà s'attendre à ce que les Zakahely Bonifasy, Jean Eugène Voninahitsy et autre Pety Rakotoniaina qui soutenaient le régime avec ferveur soient amnistiés. Le sort de certains candidats potentiellement redoutables aux élections, comme Roland Ratsiraka et Pierrot Rajaonarivelo reste par contre incertain, tandis que les proches du clan Ravalomanana ont peu de chance d'être blanchis. Il est évident que le régime se déchargera de la responsabilité aux yeux des observateurs nationaux et internationaux, prétendant que les décisions relatives à la loi d'amnistie ont été prises par une commission indépendante sans la moindre influence politique* ».

21/12 - Aucune demande d'amnistie sur requête n'est encore parvenue à la Commission spéciale au sein de la Cour suprême, a fait savoir la ministre de la Justice, Christine Razanamahasoa. Or l'obtention de l'amnistie fait partie des conditions sine qua non pour les politiques ayant fait l'objet de condamnations entrant dans le champ d'application de la loi d'amnistie. « *La porte reste grande ouverte à ceux qui souhaitent déposer leur requête auprès de la commission spéciale* », a-t-elle précisé. Marc Ravalomanana, comme l'avait laissé entendre la SADC à l'issue de son récent sommet extraordinaire, devrait pouvoir bénéficier lui aussi de l'amnistie mais Christine Razanamahasoa refuse de s'immiscer dans cette affaire et renvoie la balle à la Commission spéciale. Elle soutient qu'il n'existe aucune coopération judiciaire entre l'Afrique du Sud et la Grande Ile au sujet de la plainte déposée par l'AV7 au niveau d'une juridiction sud-africaine.

05/12 - Amnistie : plus de 725 personnes concernées, d'après la liste des amnistiables parvenues aux instances chargées de délibérer sur les noms des bénéficiaires. Plusieurs personnalités politiques, candidates à l'amnistie, occupent actuellement des postes hauts placés. Des noms de membres du Congrès et du CST apparaissent dans cette longue liste, ainsi que des ministres en fonction et des directeurs généraux de ministères. La majorité des 725 personnes seraient, d'après *Ma-Laza*, des victimes des événements politiques de 2002. Bon nombre d'entre eux ont occupé des fonctions clés auprès de l'ancien président Didier Ratsiraka. La liste mentionne également certaines personnalités victimes du régime Ravalomanana et incarcérées entre 2002 et 2009. En revanche, les personnalités politiques de l'après 2009, majoritairement des hommes de Marc Ravalomanana, ne sont pas encore inscrites sur cette liste. En y rajoutant leurs noms, le nombre des amnistiables pourrait atteindre les 1.000 personnes, estime le site.

29/12 - A quand la liste des bénéficiaires de l'amnistie ? s'interroge La Gazette. La Commission spéciale devrait publier la liste des amnistiés au cours du mois janvier pour que ceux qui aspirent à concourir à la course à la magistrature aient le temps (avant le 8 mars, date limite du dépôt de candidature) de se préparer. Cela donnerait aussi du temps aux recalés de faire un recours auprès du CRM, chargé de statuer sur les amnisties sur requête. Ce calendrier semble déjà bien compromis. La désignation des membres du CRM est toujours en suspens en raison d'un désaccord sur le mode de désignation de certains membres. « *Devrait-on attendre encore l'arrivée des émissaires du bloc régional pour publier la liste des amnistiés ?* », ironise le quotidien. Le récent communiqué de la SADC recommandant une retouche de la loi d'amnistie pour permettre à Marc Ravalomanana de rentrer en toute impunité remet d'ailleurs sur le tapis le débat autour de cette mesure d'apaisement. Jean de Dieu Maharante, spécialiste en droit international et l'un des juristes rédacteurs de la loi d'amnistie, s'insurge contre cette demande de révision. Il rappelle que la SADC elle-même avait exigé que soient exclus de l'amnistie ceux qui ont été condamnés pour atteinte aux droits de l'homme. Une dizaine de juristes de la SADC avaient séjourné dans la capitale pour vérifier que le projet de loi d'amnistie est conforme au droit international. Que dire de l'article 45 de la feuille de route dans laquelle l'organisation explique qu'elle n'accepte pas l'impunité et qu'elle respecte l'intégrité territoriale et la souveraineté des systèmes judiciaires des Etats membres, s'interroge-t-il.

► Médiation internationale, SADC, communiqué du Sommet extraordinaire et réactions

05/12 - Plan de sortie de crise : l'UA expose ses interrogations et propose des pistes. Le Conseil de Paix et de Sécurité (CPS) évoque la situation de Madagascar dans son rapport mensuel. Il prévoit plusieurs options pour sortir le pays de l'impasse actuelle, redoutant la propagation de la crise malgache à d'autres pays africains. « *Si l'impasse entre Marc Ravalomanana et Andry Rajoelina persiste du fait de leurs rivalités personnelles, ceux-ci pourraient être forcés de se retirer du processus électoral* », mentionne le rapport comme option. L'UA reconnaît que lors de la rencontre aux Seychelles en juillet 2012, le président de la Transition a proposé d'abandonner les poursuites contre son adversaire si celui-ci renonçait à prendre part aux élections. Le rapport estime qu'une restriction de ce type, qualifiée d'anti-démocratique, ne serait pas facilement acceptée par la SADC et la communauté internationale. Comme autre option, une pression de l'équipe de médiation et des leaders de la région sur les acteurs politiques malgaches, en vue d'obtenir l'application intégrale de la feuille de route, y compris l'autorisation donnée à Marc Ravalomanana de participer au processus politique, en surveillant chaque étape pour éviter une nouvelle crise postélectorale. Le CPS note que « *le manque de leadership et les divisions au sein de l'armée continuent de menacer la stabilité politique* ». Il fait également mention des griefs de l'armée, notamment sur ses conditions de travail, les salaires et les sanctions prises à l'encontre des responsables militaires impliqués dans le coup d'État de 2009. Le CPS craint que le processus électoral soit biaisé en faveur du président de la Transition dont le pouvoir repose sur l'armée et que le cycle de rivalités et de violences politiques se perpétue.

01/12 - Le tandem France-Tanzanie s'efforce de débloquent l'impasse politique en tentant d'organiser un ultime face-à-face entre les deux principaux protagonistes. Dans une interview accordée à *Jeune Afrique*, le ministre des Affaires étrangères tanzanien, Bernard Membe, ne cache pas l'ambition de Dar es Salam de s'impliquer davantage dans les médiations au sein de la sous-région. Le ministre, qui a rencontré à plusieurs reprises son homologue français Laurent Fabius, estime que l'implication de la France dans le règlement des crises que traversent certains des pays francophones de la SADC est impérative. Il confirme qu'il a été convenu avec le ministre des Affaires étrangères français de mettre sur pied une rencontre entre Marc Ravalomanana et Andry Rajoelina. La situation malgache devrait figurer au menu d'une prochaine rencontre entre le président tanzanien, président en exercice de la Troïka de la SADC, Jakaya Kikwete, et son homologue français, François Hollande.

04/12 - L'AVI de Norbert Ratsirahonana monte au créneau pour formuler des reproches à l'encontre de la SADC. « *Il existe une perception d'une volonté indirecte de reporter les élections et qui fait planer le doute dans la population* », évoque un cadre du parti. « *La situation encourage également les extrémistes de tous bords à dresser les Malgaches les uns contre les autres* », déplore-t-il. Le conseiller spécial de l'homme fort de la Transition rejoint ainsi le rang de ceux qui expriment leur impatience devant les attermoissements du bloc économique régional, y compris au niveau des partenaires techniques et financiers. Récemment, c'est le premier ministre, Omer Beriziky, qui est sorti de sa réserve pour clouer au pilori la SADC. « *Si la crise s'éternise, c'est qu'elle [la SADC] semble hésitante (...) Beaucoup d'occasions ont été manquées pour prendre une décision* », avait-il lancé. Le chef du gouvernement rejoint Dolin Rasolosa, président de la Chambre haute, qui a réclamé un processus malgacho-malgache comme alternative à l'échec de la médiation du bloc économique régional. Avec son programme « *Vonjy Aina* », Raymond Ranjeva milite également pour ce processus malgacho-malgache avec en perspective la mise sur pied d'une nouvelle transition.

06/12 - La Tanzanie convoque les deux protagonistes pour un Sommet extraordinaire de la Troïka les 7 et 8 décembre mais Andry Rajoelina refuse toute nouvelle discussion. Pour la quatrième fois cette année, Andry Rajoelina et Marc Ravalomanana devaient se retrouver en tête à tête mais le président de la Transition a annoncé qu'il ne se rendra pas à Dar es Salam. « *Je n'ai reçu aucune invitation, aucune information concernant l'organisation de cette rencontre* » a-t-il affirmé. Beaucoup d'indices laissent en effet penser qu'il entend poursuivre « *sa route* » vers les élections. La population est invitée à s'associer à l'ambiance de fête qui monte en puissance avec les multiples cérémonies d'inauguration des « *projets présidentiels* » qui sont programmées. L'homme fort de la Transition ne pouvait qu'éprouver des réticences à se rendre en Tanzanie : « *La SADC va imposer le retour du président Ravalomanana et mettra sur la table des discussions les mesures d'accompagnement d'une telle décision* », menace un représentant de la mouvance Ravalomanana. Pour *La Gazette*, si le « *ni...ni élargi* » devait être entériné au cours de ce Sommet, comme des rumeurs insistantes le laissent entendre, la communauté internationale et la SADC se discréditeraient en violant l'esprit et le contenu de la feuille de route et en privant les citoyens de leur droit fondamental de choisir leurs dirigeants. « *Au lieu d'apporter l'apaisement, imposer une telle solution ne pourrait qu'ouvrir une nouvelle crise encore plus destructrice* », affirme le quotidien.

07/12 - Andry Rajoelina se fait représenter au Sommet de la SADC par Norbert Lala Ratsirahonana et Annick Rajaona. Dans un communiqué, le président de la Transition justifie son absence par « *des contraintes logistiques et de timing* ». Il a demandé une audience à Jakaya Kikwete, président en exercice de la Troïka, « *pour pouvoir exposer les efforts que nous avons accomplis durant la Transition et pour lui dire que le peuple malgache s'achemine vers les élections* ». Outre Marc Ravalomanana, sa mouvance a envoyé à Dar es Salam Mamy Rako-

toarivelo, président du Congrès et Me Hanitra Razafimanantsoa, vice-présidente du CST, son ancienne avocate. Monja Roindefo a également fait le déplacement. Il y est invité en tant qu'ancien premier ministre de la HAT et acteur majeur des événements de 2009. Mamy Rakotoarivelo, chef de délégation de la mouvance Ravalomanana, s'est dit consterné par le comportement d'Andry Rajoelina. Ce dernier s'engage à appliquer les résolutions du Sommet « *si celles-ci ne dépassent pas le cadre de la feuille de route* ». Il prend soin d'inclure une autre condition, à savoir l'application des décisions « *si celles-ci ne créent pas de troubles dans le pays* ». Andry Rajoelina promet de s'exprimer incessamment sur sa décision de s'aligner ou non dans la course à la magistrature suprême. « *J'ai pris ma décision. J'en ferai part à la population très bientôt* », a-t-il promis.

La SADC affirme avoir invité Andry Rajoelina à temps à Dar es Salam. Elle qualifie sa décision de ne pas s'y rendre de « malheureuse ». « *Nous avons envoyé une invitation au bureau de Rajoelina à temps. C'est une procédure standard, nous avons toujours envoyé des invitations à temps* », a expliqué le directeur du bureau de liaison de la SADC, Sandile Schalk. « *Sa décision est malheureuse parce qu'il s'agit d'une rencontre très importante* », a-t-il regretté. « *Rajoelina a déclaré qu'il était prêt à aller n'importe où pour trouver une solution à la crise. Tous les chefs d'Etat de la SADC ont reçu l'invitation au même moment que lui, et ils sont tous présents à la réunion* », a-t-il dit. Madagate met en cause les services de la présidence dans la non-transmission de cette invitation. Le site affirme qu'Andry Rajoelina est de bonne foi et que le responsable de cette rétention doit être sanctionné. Il estime néanmoins que le refus a été bien accueilli par l'opinion publique, qui doute de l'efficacité de ses rencontres.

Les représentants de la France et de l'UE ont rencontré Marc Ravalomanana à Dar es Salam, a rapporté Guy Rivo Randrianarisoa, porte-parole de la mouvance. La France était représentée par Jean-Christophe Belliard, directeur Afrique du Quai d'Orsay et ancien ambassadeur de France, l'UE par son ambassadeur en Tanzanie.

10/12 - Pour la SADC ni Marc Ravalomanana ni Andry Rajoelina ne peuvent être candidats en mai 2013.

Pour la première fois depuis le début de la crise, l'organisation régionale a pris des positions claires au terme de son Sommet extraordinaire de Dar es Salam². Le communiqué final déclare en effet : « *Pour sortir de la crise, il faut convaincre Marc Ravalomanana et Andry Rajoelina de ne pas se porter candidats aux prochaines élections générales* ». L'organisation réaffirme ensuite sa position en faveur du **droit au retour de l'ancien chef d'Etat**, condamné par la justice malgache. Et elle précise que **la loi d'amnistie doit en créer les conditions propices**. Une déclaration en forme de désaveu pour Andry Rajoelina qui s'est toujours opposé au retour de son adversaire. Mais cette annonce, le président de la Transition semble l'avoir anticipée dans un virulent communiqué à l'encontre de Sandile Schalk, responsable du bureau de la SADC à Madagascar. En cause : son démenti sur les raisons de l'absence d'Andry Rajoelina au Sommet extraordinaire. Sandile Schalk laissait alors entendre que ce dernier n'œuvrait pas pour sortir son pays de la crise. Une déclaration partielle selon la présidence malgache qui ajoute : « *Madagascar est un pays indépendant, sous la tutelle d'aucune organisation* ».

La SADC demande par ailleurs que les dates du 8 mai 2013 pour les élections présidentielles et du 25 juillet 2013 pour les élections législatives³ soient respectées par toutes les parties concernées. Elle engage les Etats membres à effectuer rapidement des contributions volontaires pour financer les élections (l'organisation évoque une enveloppe globale de 10 millions de dollars, qui, en cas de déblocage, devrait réduire de manière sensible le gap de près de 13 millions de dollars sur l'ensemble du processus jusqu'en 2014). Le Sommet exhorte enfin les acteurs politiques à développer avant les élections une législation qui garantisse les droits des anciens chefs d'Etat et que soient abrogées les législations visant à exclure des citoyens à participer aux élections.

Harry Laurent Rahajason, ministre de la Communication, « constate des violations de la feuille de route par la SADC elle-même. (...) *Aucune disposition dans ce document que la SADC a fait signer aux acteurs politiques malgaches ne mentionne le "ni... ni" »,* soulève-t-il. Il rappelle en outre que « *la feuille de route reconnaît la souveraineté de la justice malgache et fixe elle-même les limites de l'amnistie en excluant de son champ d'application les crimes contre l'humanité et d'autres violations graves des droits de l'homme et des libertés fondamentales* ».

Jean Rakotondrabe, parlementaire TGV, précise que les résolutions adoptées par la SADC ne sont que des recommandations. Il décharge ainsi le pouvoir de l'obligation d'appliquer les décisions de la SADC, qui plus est en l'absence d'Andry Rajoelina. Roland Ratsiraka se félicite que la SADC ait pu se prononcer sur la problématique de la participation des deux protagonistes aux élections et qu'elle ait décidé d'accorder un soutien financier au processus électoral. Pour Rajemison Rakotomaharo, autre candidat à la présidentielle, l'éviction des deux adversaires irait dans le sens de l'intérêt de l'Etat et favoriserait la mise en place d'un climat d'apaisement avant et après les scrutins. **Les réactions respectives des courants politiques laissent déjà présager de longues batailles**

² Cf. Blog Justmad - <http://p4.storage.canalblog.com/46/94/448497/81849383.pdf>

³ Le second tour de la présidentielle doit être couplé avec les législatives, le 3 juillet et non le 25 comme l'indique le communiqué du Sommet. Une erreur de date qui s'ajoute à deux autres erreurs du communiqué que le pouvoir dénonce : une erreur d'orthographe sur le nom du président de la Transition, et l'utilisation de l'appellation « HAT », qui ne devrait plus avoir cours. Le communiqué, sans signature et sans date, « *dénote un manque de respect envers la souveraineté nationale ainsi que le chef de l'Etat malgache* ». La présidence de la Transition s'étonne également de l'envoi de l'invitation destinée à Marc Ravalomanana via l'ambassade malgache à Pretoria. Autre source de mécontentement : le fait que la SADC ait émis une « *convocation* » et non une « *invitation* » aux protagonistes.

d'interprétations et l'impossibilité d'adopter un point de vue commun. Reste maintenant à savoir si les médiateurs internationaux sauront prendre les dispositions nécessaires pour imposer l'application de ces résolutions...

Pour RFI, les préconisations de la SADC auront du mal à s'imposer et risquent d'être un coup d'épée dans l'eau. Chez les partisans de Marc Ravalomanana, on se félicite de certaines recommandations de la SADC. Le retour et l'amnistie de leur leader, c'est ce qu'ils n'ont cessé de réclamer mais l'ancien président est bien déterminé à se présenter. « *Je pense que le peuple malgache et peut-être la SADC trouveront que, finalement, il est dans l'intérêt général du pays que les deux se présentent* », déclare Guy Rivo Randrianarisoa. Et dans le camp adverse, pour une fois, la ligne est la même, sinon encore plus claire. Le ministre de la Communication, martèle : « *Nous ne pouvons pas accepter une telle recommandation* ».

Pour Sobika, la SADC semble avoir totalement perdu de vue la feuille de route, qui reconnaissait le droit pour Andry Rajoelina de se présenter à la présidentielle, comme en atteste la formulation suivante de l'article 14 : « *Le président de la Transition, le premier ministre et les membres du gouvernement sont tenus de démissionner de leurs fonctions 60 jours avant date du scrutin s'ils décident de se porter candidat aux élections législatives et présidentielles* ». Le Sommet aurait donc apporté unilatéralement une modification fondamentale à un accord politique signé par tous les acteurs politiques et de surcroît sous son égide. Le site condamne la volonté de la SADC « *d'annuler toute législation visant à exclure les citoyens dans la participation aux prochaines élections* », alors que l'article 45 déclare que l'organisation régionale « *ne définit pas et ne détermine pas l'étendue et le contenu des lois d'amnistie des pays membres* », en précisant qu'« *il est du ressort des autorités compétentes de ses Etats membres de débattre et de s'accorder sur leurs lois d'amnistie* ».

Pour L'Express⁴, « La SADC vient de dire tout haut ce que beaucoup avaient susurré depuis l'accord manqué de la rencontre de Desroches au mois de juillet. La mise sur la touche des deux meilleurs ennemis de la crise pour les élections présidentielles fait presque l'unanimité ici comme ailleurs. Il est bien évident que seuls les concernés n'en sont pas convaincus. C'est ce qui complique la situation. La crise ne fait que commencer. (...) On voit mal Rajoelina et surtout son entourage accepter de bon cœur cette recommandation de la SADC qui fait la part belle à Ravalomanana, autorisé à rentrer et amnistié. Une décision qui ne plaira pas, on s'en doute, à l'ancien président dont le seul objectif est de pouvoir reconquérir son trône sur lequel il avait été démis en 2009 par la révolution orange et vert militaire ». Pour le quotidien, les intrigues du palais vont redoubler entre les hommes du président de la Transition. « *La dernière victime est celui que l'on présentait comme le mieux placé pour suppléer le patron, en l'occurrence le vice-premier ministre chargé de l'Aménagement du territoire, Hajo Andrianainarivelo (...). On lui reproche son dynamisme et son ambition grandissante* ». « *Les deux enfants prodiges passent un test sérieux à la fois de patriotisme et de sens de l'Etat qui peut leur permettre de montrer qu'ils ne sont pas des hommes de pouvoir. Il ne faut plus voir dans cette décision un diktat de la SADC mais une aspiration populaire. S'effacer pour un mandat, c'est tout ce qu'on leur demande* ».

« **La France est derrière cette résolution de la SADC** », estime Julien Radanoara, juriste spécialiste en relations internationales. L'Afrique du Sud et la France cherchent à s'aligner sur une même vision dans certains dossiers dans le cadre de la candidature du pays de Mandela comme membre permanent du conseil de sécurité des Nations Unies. Mais si la France est intervenue pour faire adopter cette résolution, les USA vont probablement afficher leur différence et rappeler qu'ils ne sont pas favorables à l'option du « *ni...ni* ».

11/12 - Le bureau de liaison de la SADC annonce la venue d'une mission puis la reporte à mi-janvier. Objectif : expliquer aux parties malgaches les tenants et les aboutissants des résolutions adoptées lors du Sommet extraordinaire. La mission, qui devait être conduite par Leonardo Simao, a été reportée, dans l'attente, semble-t-il, des résultats de la rencontre à Paris entre Andry Rajoelina et le ministre des Affaires étrangères, Laurent Fabius.

29/12 - La communauté internationale de nouveau mise à l'index. Les partisans de l'ancien chef de l'Etat et du président de la Transition ont trouvé une cause commune : s'oppose à la communauté internationale. La montée en puissance du « *ni...ni* » a réveillé le sentiment de nationalisme chez les acteurs politiques qui espèrent que les principaux partenaires du pays limiteront leurs interventions. « *La communauté internationale ne cesse de s'ingérer de façon condescendante dans la conduite des affaires internes des petits pays, même souverains, comme Madagascar, la terre de nos ancêtres* », a souligné le Comité d'encouragement et de soutien à Andry Rajoelina (César), organisation basée à Paris, dirigée par Hilarion Rasaminana. Dans son dernier communiqué également, le GTT-International basé à Genève, rejette le « *ni...ni* » qui priverait leur leader de la présidentielle. Cette organisation, qui soutient le retour et la candidature de Marc Ravalomanana, condamne les déclarations de la SADC. « *Actuellement, il est flagrant que c'est la SADC qui ne respecte plus la feuille de route. Le peuple malgache légaliste s'insurge contre cette injustice et aussi contre cette insulte à sa dignité* », déclare également l'ex-parti présidentiel TIM.

► **Marc Ravalomanana renoncerait à sa candidature mais veut rentrer au pays « en paix »**

⁴ Cf. Blog Justmad - <http://p3.storage.canalblog.com/33/01/448497/81851193.pdf>

03/12 - Le concept de « ni...ni » fait son chemin dans les sphères politiques nationale et internationale mais les deux protagonistes rejettent cette proposition. L'un se prépare et inaugure ses « *projets présidentiels* », l'autre clame qu'il sera partant pour la présidentielle. Le président de la Transition exclut par ailleurs une nouvelle rencontre avec Marc Ravalomanana, que cherchent à organiser la Tanzanie et la France et qui pourrait avoir comme objectif de faire renoncer les deux protagonistes à se présenter. D'après Andry Rajoelina « *c'est dépassée par rapport au contexte actuel* ». Quant à l'ancien président, il déclare : « *Le vocabulaire ni...ni n'existe pas en démocratie* ». Le premier ministre a annoncé récemment qu'il est lui-même favorable à cette proposition pour instaurer la stabilité à Madagascar. La récente prise de position du SeFaFi exhortant le président de la Transition et l'ancien président à renoncer à leurs ambitions personnelles peut également expliquer cette mobilisation du camp Ravalomanana. « *Que tout le monde se présente, et que le peuple choisisse* », a lancé Marc Ravalomanana, sur un ton de défi.

12/12 - Marc Ravalomanana aurait été convaincu par la SADC de ne pas se présenter à la présidentielle. L'ancien président aurait troqué son abstention contre celle d'Andry Rajoelina et la possibilité d'un retour dans un futur proche. Une information donnée par le quotidien tanzanien *Daily News*⁵. Marc Ravalomanana a précisé que ce geste ne signifiait pas pour lui un retrait de la vie politique et qu'il n'excluait pas de postuler ultérieurement à la magistrature suprême. « *J'ai accepté de ne pas me présenter [à l'élection présidentielle de mai et juillet 2013]. Je le fais pour mon pays et mon peuple. J'ai décidé de rentrer au pays en paix pour travailler avec la population à reconstruire le pays et l'économie* », a-t-il déclaré en présence de journalistes et aux côtés du président tanzanien Jakaya Mrisho Kikwete. Marc Ravalomanana a justifié sa décision par la volonté « *d'appliquer l'esprit et la lettre de la feuille de route de la SADC pour Madagascar adoptée au sommet de Maputo* » rapporte un communiqué de la présidence tanzanienne. Pour sa part, après avoir convaincu Marc Ravalomanana, le président Kikwete a affirmé qu'il se chargerait d'entreprendre la même démarche auprès d'Andry Rajoelina. « *C'est ma responsabilité. Laisser moi faire* », se serait-il-il engagé devant les journalistes.

Dans cette hypothèse, les partisans de l'ancien chef de l'État espèrent la candidature d'un membre de sa famille, rapporte *Tananews*. La concrétisation d'une telle alternative est un autre combat à mener car l'interdiction faite à Andry Rajoelina et Marc Ravalomanana de se présenter toucherait également leurs proches. Lalao Ravalomanana, son épouse, est disqualifiée par l'exigence du code électoral d'une présence du candidat sur le territoire au moins 6 mois avant les scrutins. Resterait le fils, Tojo Ravalomanana, qui a quelquefois laissé poindre ses ambitions présidentielles. Mais la bataille de leadership et le désir de certains membres de la mouvance de se démarquer depuis quelques mois ne sont pas fortuits. Marc Ravalomanana ne serait pas à l'abri d'une nouvelle trahison de ses supporters, estime le site.

La décision de l'ancien président « est une décision stratégique, une manière de demander indirectement à Andry Rajoelina de ne pas se présenter » analyse Guy Ratriamoarivony, professeur au CEDS. « *Cette solution du "ni...ni" a fait du chemin et c'est une bonne décision de la part de Ravalomanana d'avoir fait le premier pas, il fallait quelqu'un le fasse* », dit-il. « *C'est une décision pleine de sagesse et un pas vers la résolution de la crise* », estime pour sa part le président du CNOE, Ernest Razafindralandy. Madagascar attend maintenant la réponse d'Andry Rajoelina, qui a affirmé tout récemment avoir déjà pris sa décision.

Selon le président du Congrès, Mamy Rakotoarivelo, la mouvance Ravalomanana va demander l'envoi de militaires de la SADC pour assurer la protection de l'ancien président lors de son retour. Revenant sur le Sommet de la SADC qui vient de se tenir, il déclare : « *La SADC n'a pas donné de date et n'a plus fait allusion aux éventuelles troubles que ce retour pourrait causer. Ce que nous demandons à la SADC, c'est d'envoyer des militaires pour protéger Marc Ravalomanana jusqu'à ce que la situation soit stable. Nous n'avons plus confiance aux militaires malgaches* ». D'après Mamy Rakotoarivelo, l'obligation de 6 mois de résidence sur le territoire national pour tout candidat à l'élection présidentielle ne tient plus car la SADC a ordonné au gouvernement de la Transition d'abroger les lois visant à exclure la participation des citoyens malgaches aux prochaines élections dont les dates ont été confirmées. Concernant la participation de Marc Ravalomanana à la présidentielle, il précise : « *Le président Marc Ravalomanana veut d'abord rentrer au pays pour consulter ses partisans sur la question, bien que l'avis de ces derniers soit déjà connu. Pour nous, laissez-le d'abord rentrer et les discussions suivront. C'est ce qui est d'ailleurs exigé par la SADC* ».

13/12 - La question du retour de Marc Ravalomanana et des poursuites engagées à son encontre au centre des interrogations après sa décision de renoncer à la présidentielle. *Tribune* écrit : « *L'ancien président a été condamné par contumace par une instance de la justice malgache. Donc il doit se conformer au verdict et s'attendre à ce qu'il purge ses peines. Il ne peut pas refuser la force et la compétence de la juridiction car il avait aussi fait juger Didier Ratsiraka ou Pierrot Rajaonarivelo par cette instance qui ne sied pas aux dirigeants en exercice. Il ne peut pas se soustraire à ses peines sauf dans le cas où il demande à ce qu'on révise son procès car il n'a pas été présent et donc n'a pas pu se défendre. Dès lors, il va se présenter devant un tribunal – que la SeFaFi*

⁵ <http://dailynews.co.tz/index.php/local-news/12589-step-one-for-madagascar-peace>

souhaite spécial mais pas celui du vainqueur, entouré de son conseil de défense qui, à n'en pas douter, sera composé d'avocats étrangers et malgaches ; mais surtout sous les regards de la presse nationale et internationale. Le régime osera-t-il faire face à une telle médiatisation de ce procès ? Car Marc Ravalomanana ne s'empêchera pas d'évoquer et de remettre sur le tapis les événements de janvier 2009, la tuerie du 7 février 2009... en plus des « révélations » et avec du colonel Charles. Des images seront écornées sinon détruites. De toutes les façons, une amnistie pour Marc Ravalomanana n'est pas évidente et n'est pas recommandée parce que l'opinion est rétive à la poursuite de la culture de l'impunité pour raisons politiques ; la tendance est aujourd'hui à un procès équitable suivi d'un grand pardon pour obtenir l'amnistie. Une frange de l'opinion cependant admet l'octroi d'une amnistie politique mais exige que les bénéficiaires renoncent à toute activité politique par la suite. Autrement dit, le retour de Marc Ravalomanana est craint et rien ne permet de dire aujourd'hui quand-est-ce que l'ancien président rentrera-t-il au pays. Pour l'instant, aucune voix autorisée n'ose s'exprimer d'un côté comme de l'autre ».

Evariste Marson, vice-président de l'UDR-C, plate-forme de soutien au président de la Transition, se montre cependant réticent à l'idée d'un retour de Marc Ravalomanana avant les élections. Il reste inflexible sur la candidature d'Andry Rajoelina et minimise la déclaration de l'ancien président en la qualifiant de « normale » et de « non-événement » pour écarter toute idée de concession faite par l'ancien président. « *Marc Ravalomanana est sous le coup de plusieurs condamnations, il ne bénéficie pas d'amnistie et ne peut plus se présenter aux présidentielles faute d'absence physique au pays six mois avant le dépôt de candidature* », soutient-il. Il affirme que « *contrairement à Marc Ravalomanana, le président de la Transition est soutenu par la population pour sauver le pays* » et considère sa candidature comme « normale ». « *La SADC ne peut pas empêcher ce dernier de se porter candidat. Elle ne peut que formuler une proposition et il appartient à la Grande Ile de disposer* », conclut-il.

14/12 - Le SeFaFi félicite la décision de l'ancien président. Ralison Randriamandranto, coordonnateur de l'Observatoire, se réjouit de la décision de Marc Ravalomanana. Il confirme le « *grand pas* » dans le processus de sortie de crise évoqué par l'universitaire Jean-Eric Rakotoarisoa, autre membre du SeFaFi.

L'annonce du retrait de Marc Ravalomanana ne rassure pas les partisans d'Andry Rajoelina, qui suspectent une manœuvre. Ils doutent que l'ancien président tienne parole : certains de ses proches s'attachent en effet à nuancer la portée de sa déclaration. Guy Rivo Randrianarisoa, porte-parole de la mouvance, estime que le retrait est conditionné par une décision de retour rapide au pays et par d'autres concessions du pouvoir en place. Jean Lahiniriko tempère lui aussi l'annonce. Il la considère comme « *intéressante, à condition d'être tenue* ». « *Nous respectons la décision qui n'engage que lui-même* », réagit Augustin Andriamananoro, conseiller spécial d'Andry Rajoelina, pour dissocier tout lien concernant l'avenir politique de son patron et de l'ancien chef de l'État. « *Il faut que ses lieutenants fassent une annonce officielle pour confirmation, afin que les autorités compétentes prennent acte. Il faut éviter que les épisodes de Dakar II ou la démission du 17 mars 2009, soient maquillés plus tard comme étant décidée sous la pression* », poursuit-il. Jean de Dieu Maharante et Elysée Ratsiraka mettent en cause la crédibilité de la déclaration de Marc Ravalomanana. « *Il s'agit d'un bluff de poker. (...) Nous ne sommes pas des enfants pour nous laisser bernier d'une telle manière* », a souligné le vice-président du CST et membre du TGV. « *Il [Marc Ravalomanana] n'a pas le respect de la parole donnée* », affirme l'ancien gouverneur de Toliara. Le camp de Marc Ravalomanana riposte et retourne le même argument contre le président de la Transition.

17/12 - Mouvance Ravalomanana : « Aucune consigne pour un candidat remplaçant », selon Me Hanitra Razafimanantsoa, qui a participé à la rencontre de Dar es Salam. « *En Tanzanie, on a discuté avec le président mais il n'était pas question de renoncer à sa candidature, au contraire, on a parlé des préparatifs de son retour au pays et de sa candidature* », a-t-elle fait savoir, précisant que l'ancien président n'avait pas eu la possibilité de consulter ses proches collaborateurs avant de faire sa déclaration. L'avocate explique que « *les pressions et les intimidations sont toujours de mise pour toutes les rencontres de ce genre* ». Midi en conclut que la SADC aurait pu forcer la main de Marc Ravalomanana mais que celui-ci pourrait revenir sur sa décision s'il était autorisé à rentrer au pays. Il n'est donc pas question dans l'immédiat de rechercher un candidat de remplacement.

Marc Ravalomanana pourrait opérer un revirement et revenir sur son désistement au cas où son vis-à-vis ne déclarerait pas clairement sa position ou déciderait de se présenter, selon Mamy Rakotoarivelo, président du Congrès et dirigeant du mouvement pro-Ravalomanana.

28/12 - La mouvance Ravalomanana menace de se retirer de la feuille de route. Elle accentue sa pression sur le président de la Transition qui compte prendre son temps avant de se prononcer sur sa candidature à la présidentielle. Si Andry Rajoelina se portait candidat, la mouvance ne resterait pas inerte, elle pourrait convaincre Marc Ravalomanana de revenir sur sa décision et de dénoncer son adhésion à la feuille de route.

► **Andry Rajoelina rencontre le président tanzanien et tente d'obtenir le soutien de Paris**

14/12 - Séance de rattrapage pour Andry Rajoelina, reçu à Dar es Salam par le président tanzanien Jakaya Kikwete. La question de la candidature du président de la Transition sera évidemment au centre des discussions. Le calendrier du retour de Marc Ravalomanana constituera un point important de l'ordre du jour. Trois personnalités ont été envoyées en éclaireurs : Christine Razanamahasoa, ministre de la Justice, Annick Rajaona directrice

des Relations internationales à la présidence et Norbert Lala Ratsirahonana, conseiller politique. Le communiqué de la présidence s'empresse de rappeler que la demande pour un « *entretien personnel* » avait été formulée dès le 30 novembre, avant l'annonce du retrait de Marc Ravalomanana.

Lors de son départ, le président de la Transition a déclaré : « *L'objet de ce déplacement (...) est d'apporter des éclairages sur l'évolution des réalités à Madagascar, les conditions et les lois en vigueur dans le pays et rappeler les dispositions de la feuille de route élaborée par la SADC elle-même. Ensuite, l'annonce de non-candidature de Marc Ravalomanana sera également abordée. Une déclaration qui ne m'a pas du tout surpris puisque qu'il ne remplit pas les conditions d'éligibilité requises par le code électoral et les lois en vigueur à Madagascar* ». Par rapport aux pressions exercées sur sa personne, le président a tenu à rappeler que Madagascar est un pays souverain et qu'il n'acceptera en aucun cas qu'un pays étranger désigne, directement ou indirectement, qui que ce soit pour diriger le pays. « *Je tiens absolument à défendre la souveraineté nationale. Toute personne ayant rempli les conditions d'éligibilité est libre de choisir s'il veut se porter candidat ou pas aux prochaines élections. La pression venant d'un autre pays ou d'un groupe de pays (...) s'apparente à du néocolonialisme* », a-t-il assuré.

La Gazette condamne ce déplacement, et invite Andry Rajoelina à s'opposer aux pressions destinées à la faire renoncer à sa candidature.

15/12 - « Le « ni... ni », n'est pas dans la feuille de route, il faut donc le rejeter c'est inadmissible et inconcevable ! » déclarent les proches d'Andry Rajoelina. La SADC aurait ouvert une autre voie hors de la feuille de route et il serait temps que tous les signataires et associés à la feuille de route se retrouvent pour en discuter. Un membre du Congrès déclare : « *Madagascar est indépendant et souverain ; il n'a pas été colonisé par l'Afrique mais colonisé par la France. Madagascar n'est pas obligé de se conformer aux décisions de la SADC* ». Selon la LOI, les conseillers d'Andry Rajoelina en veulent particulièrement au représentant de l'UE, le Grec Leonidas Tezapsidis, auquel ils reprochent de vouloir amener tous les ambassadeurs en poste à Madagascar à partager sa thèse du "ni-ni". Ils auraient ainsi réussi à convaincre l'ancien ambassadeur de France Jean-Christophe Belliard. L'entourage de TGV est convaincu que l'ambassadeur a joué un rôle dans la tentative avortée d'organiser une rencontre entre les deux protagonistes à Dar es Salam.

16/12- Rencontre Rajoelina-Kikwete : « un progrès considérable a été atteint », selon le communiqué conjoint, sans préciser lequel. Le seul accord public auquel ils sont parvenus porte sur « *la nécessité de poursuivre les consultations auprès des partenaires concernés afin de conclure sur la question avant la fin du mois de décembre* ». D'après les observateurs, on peut voir là un ultimatum dans la mesure où la communauté internationale a fait savoir que si Andry Rajoelina se présentait en l'absence de Marc Ravalomanana, elle ne reconnaîtrait pas le résultat du scrutin. Le président de la Transition a cependant « *exprimé sa reconnaissance pour l'engagement de la SADC à appeler à la mobilisation de la communauté internationale pour les soutiens financiers et les appuis logistiques aux élections* ». Un engagement qui serait probablement remis en question si Andry Rajoelina officialisait son intention de se présenter.

« *Avant la fin de l'année, le peuple malgache devrait connaître la voie à suivre* », a déclaré l'homme fort de la Transition en marge de l'inauguration du Temple du rugby, à son retour de Dar es Salam. Il reste évasif sur l'issue des discussions entre les deux parties et évoque un « *examen, une à une, des résolutions [du Sommet]* ». Il met l'accent sur le maintien du calendrier électoral et indique qu'il est opposé à la révision de la loi d'amnistie. S'agissant du retour de l'ancien président, il déclare : « *Cela ne peut être effectif qu'après une évaluation profonde des certains paramètres. Le recours à des forces étrangères pour assurer la sécurité de Marc Ravalomanana est inacceptable* ». Après la célébration du 2ème anniversaire de la IVème République et l'inauguration du Coliseum d'Antsonjombe, la remise officielle du Temple du rugby devait être pour beaucoup une occasion propice à l'officialisation de la décision d'Andry Rajoelina par rapport à sa candidature. Il n'en a rien été. L'attente se prolonge et ses supporters s'impatientent.

Pour *L'Express*, les observateurs s'interrogent sur les vraies raisons de ce délai de 15 jours. Pour certains, il n'est pas exclu de voir dans ce laps de temps un ultimatum adressé au régime de Transition pour se conformer aux résolutions du bloc économique régional. Ce délai pourrait aussi être mis à profit par Andry Rajoelina pour engager des actions de lobbying auprès de chefs d'Etat de la SADC. Il annonce qu'il va se rendre en France pour rencontrer le ministre français des Affaires étrangères, Laurent Fabius, et le secrétaire général de l'OIF, Abdou Diouf.

18/12 – Départ précipité d'Andry Rajoelina pour la France où il doit rencontrer Laurent Fabius. Sa rencontre avec le ministre des Affaires étrangères entrerait dans le cadre des « *consultations auprès des partenaires concernés par le processus de sortie de crise* », selon la présidence, mais le rendez-vous semble avoir été décidé dans l'urgence. La première entrevue avec un haut responsable de la nouvelle administration française intervient 4 jours après l'entretien avec Jakaya Kikwete. La France et la Tanzanie, par le biais de leur ministre des Affaires étrangères, avaient discuté du processus de sortie de crise le 24 avril puis début novembre. En marge du récent Sommet de la SADC, Jean-Christophe Belliard directeur Afrique et Océan Indien du Quai d'Orsay, ancien ambassadeur de France à Madagascar, avait rencontré Marc Ravalomanana. La France, suspectée d'avoir soutenu Andry Rajoelina lors du mouvement de 2009, serait désormais favorable au principe du « *ni... ni* ». Selon la LOI, l'entourage d'Andry Rajoelina espère obtenir la mansuétude de Laurent Fabius en jouant sur sa supposée fibre malgache. En effet, la ville qu'il a dirigée, Grand-Quevilly, est jumelée avec Morondava depuis 1964. De plus, le ministre est un

ami de longue date de la famille d'Haja Resampa, l'actuel secrétaire général de la présidence malgache. Un membre de l'Escopol s'interroge sur le sens des « consultations » présidentielles alors que celles-ci n'existent même pas au niveau des signataires de la feuille de route, qui seraient dans leur majorité favorables à cette option. À noter que c'est le ministre des Affaires étrangères de Maurice, pays membre de l'OIF et de la COI, qui avait publiquement suggéré le « ni, ni » comme issue à la crise. Les parlementaires français siégeant au Parlement européen avaient annoncé au mois d'octobre, lors d'une mission d'évaluation à Madagascar, qu'ils étaient eux aussi favorables à la non-candidature des deux protagonistes. Tout porte à croire qu'Andry Rajoelina cherche à persuader les partenaires de sa décision, que lui seul connaît, ou du moins de négocier les accompagnements à cette sortie de crise, soit sa candidature soit son retrait. Visiblement, Andry Rajoelina se trouve entre deux pressions. D'un côté, il y a la pression internationale qui le pousse à emboîter le pas à Marc Ravalomanana qui s'est conformé aux résolutions de la SADC. De l'autre, celle de son entourage qui veut coûte que coûte sa candidature, constate *Midi*.

Le professeur de relations internationales, Julien Radanoara, estime que la mise en œuvre du concept « ni...ni » est une victoire de la politique française. « Les Français n'ont plus confiance en Andry Rajoelina et ils vont trouver une autre personnalité pour prendre le pouvoir à Madagascar », affirme-t-il, persuadé que « la plupart des prétendants à la magistrature suprême qui se sont manifestés jusqu'à présent sont des pions de la France ». Il poursuit : « une fois Marc Ravalomanana et Andry Rajoelina éliminés de la course, les Français vont trouver un consensus avec les Américains sur la personne idéale pour diriger le pays ». L'universitaire est en outre convaincu qu'« Andry Rajoelina aura des problèmes à la suite du dernier rapport d'Amnesty International sur les événements du Sud. Les dirigeants des pays dans lesquels Amnesty International est intervenu de la sorte, ont tous eu des difficultés », note Julien Radanoara qui soutient que des poursuites au niveau international ne sont pas à exclure.

« La Françafrique n'est pas morte, elle bouge encore », écrit *La Gazette*. « En vérité, l'Élysée et Matignon hésitent à soutenir Ambohitsorohitra, même du bout des lèvres, au risque de froisser soit la SADC, soit l'UE, estime le quotidien. (...) Ce voyage intrigue par son côté improvisé, sinon secret. Est-ce à dire qu'Andry Rajoelina est pris de panique, vu le temps qui lui est imparti pour se prononcer officiellement sur son éventuelle candidature ? ».

20/12 - Rencontre Fabius-Rajoelina : une entrevue verrouillée. Les autorités, aussi bien malgaches que françaises, se montrent peu loquaces. « La France soutient les efforts de la SADC, qui mène une médiation importante destinée à parvenir à un règlement durable de la crise politique malgache », se contente de dire le porte-parole du Quai d'Orsay, qui s'est interdit de faire une quelconque allusion au « ni...ni ». Selon *RFI*, Andry Rajoelina aurait demandé que la France lui donne la garantie du non-retour de Marc Ravalomanana tant que le prochain président de la République n'aura pas été élu. Interrogé sur sa candidature par la station lors de son passage à Paris, Andry Rajoelina répond : « Je donnerai la primeur au peuple malgache. Je vais prendre une décision au moment voulu. Cela ne va pas tarder étant donné que le dernier jour de dépôt de candidature est le 8 mars. C'est à ce moment-là que nous allons prendre une décision, peut-être avant ». Le président de la Transition déclare ne pas se sentir lié par son engagement public de ne pas se présenter si Marc Ravalomanana renonce. Il déclare ne faire aucune confiance en son adversaire, qui pourrait fort bien, une fois rentré au pays, revenir sur sa décision.

21/12 - Laurent Fabius aurait tenté de convaincre Andry Rajoelina de ne pas se présenter à la présidentielle. Selon *L'Express*, il se trouverait dans l'embarras à l'issue de ses entrevues à Paris avec des personnalités tant françaises que de la francophonie. Sa décision, qu'il avait promise d'annoncer avant la fin de l'année, est encore objet de réflexion, sinon remise à plus tard, si l'on en croit ses déclarations au micro de *RFI*. « Vous êtes très jeune, vous pouvez laisser passer votre tour en 2013 et vous vous présenterez en 2018 », lui aurait suggéré Laurent Fabius, comme le journaliste, l'a évoqué durant l'interview. « La France lâche Rajoelina », titre *Ma-Laza*. Lanto Rakotomavo, secrétaire nationale du parti TGV, n'a pas tardé à réagir contre la proposition du chef de la diplomatie française. Elle estime que le dialogue entre le président de la Transition et le ministre français des Affaires étrangères n'engage personne. Pour les pro-régime, se porter candidat à une élection est un droit personnel. Que des membres de la communauté internationale veuillent s'y opposer est une atteinte à la souveraineté nationale.

21/12 - Andry Rajoelina au sujet du retour de Marc Ravalomanana au micro de RFI : «Je pense qu'il y a un risque énorme et les conséquences seront inimaginables ». Cette question était l'un des grands points de l'interview qu'Andry Rajoelina a accordé à *RFI*⁶. Le président de la Transition a justifié son appréhension en énumérant les événements qualifiés de « coup d'État » dont il aurait été l'instigateur depuis 3 ans : trois tentatives de coup d'État militaire et un attentat contre sa personne. Il affirme toutefois ne pas s'opposer au retour de l'ancien président, en disant que c'est à la SADC d'en décider. Un sujet qui dépend selon lui de l'étude de plusieurs paramètres et qui nécessite du temps. Un rapport sur ce sujet aurait été remis à la SADC. Pour le ministre des Forces armées, « c'est une décision politique, nous respecterons ce qui sera décidé ». Interrogé sur un éventuel arrêt de son rival en cas de retour, Andry Rajoelina a répondu « La justice est indépendante et l'ancien président a été condamné par la justice malgache ». « La justice suivra son cours quelle que soit la décision des politiques. De

⁶ <http://www.rfi.fr/emission/20121220-andry-rajoelina-president-transition-malgache>

plus, c'est une décision qui n'est pas définitive, donc il [Ravalomanana] peut toujours faire appel pour contester cette décision », ajoute la ministre de la Justice.

01/12 - Edgard Razafindravahy, PDS d'Antananarivo, possible candidat à la présidentielle si Andry Rajoelina renonce à se présenter ou doit renoncer, estime la LOI. Le PDG du groupe Prey⁷ s'est remis de la mauvaise passe qu'il a connue à l'époque de Marc Ravalomanana. Il a pu relancer les Moulins de Madagascar, possède la chaîne de TV RTA et la radio *Antsiva*, est administrateur de ReelMada (firme mauricienne opératrice de la Loterie Malagasy) et a gagné devant les tribunaux le conflit commercial qui l'opposait à Lantosoa Rabezanaahary, conseillère spéciale du président de la Transition. En outre, Edgar Razafindravahy aurait résorbé sa dette envers la BNI-Crédit Agricole, notamment grâce à la vente, en 2011, de la société Mouf'Rey (boulangerie industrielle) à la firme Crousti Pain Madagascar au karana Ykbal Hiridjee. En outre, ses activités agricoles (production et vente de riz) et de transport routier (Transrey) lui permettent d'avoir un matelas confortable de fonds propres pour mener une campagne. Dans l'hypothèse où la formule du « ni...ni » serait imposée aux deux protagonistes par la communauté internationale, Andry Rajoelina pourrait négocier en contrepartie, pour ne pas se trouver sur un pied d'égalité avec Marc Ravalomanana, un poste officiel, tel celui de président de la Délégation Spéciale d'Antananarivo qu'occupe Edgar Razafindravahy.

27/12 - Andry Rajoelina a-t-il un dauphin s'il renonce à sa candidature ? s'interroge *La Gazette*. Des leaders de l'UDR-C, du TGV et des proches d'Andry Rajoelina se positionnent déjà, dans l'hypothèse où le « ni...ni » s'imposerait. Parmi les prétendants à la succession figurent entre autres Hajo Andrianainarivelo (vice-premier ministre, issu du TGV), Jean Lahiniriko (CST, président de l'UDR-C), Ny Hasina Andriamanjato (ministre, issu de l'UDR-C) et Edgar Razafindravahy (PDS de la commune d'Antananarivo, proche d'Andry Rajoelina). Mais aucun de ces prétendants ne pourrait obtenir le soutien de la coalition actuellement au pouvoir, laquelle pourrait éclater. Un désistement d'Andry Rajoelina, à quelques mois du scrutin présidentiel pourrait donc être fatal non seulement pour sa coalition mais aussi pour ses dauphins autoproclamés, estime le quotidien.

► Tentatives de médiation malgacho-malgache, difficultés de l'exécutif, déstabilisation

08/12 - Le Comité de Suivi et de Contrôle de mise en œuvre de la feuille de route (CSC), lance son initiative de « dialogue malgacho-malgache » au moment où la SADC examine le processus de sortie de crise. Le pasteur Péri Rasolondraibe, président du CSC, a lancé des invitations au président de la Transition, au premier ministre, aux présidents des deux chambres et au président de la HCC. La démarche vise à « *rechercher une solution* » à la crise. « *Nous sommes convaincus de la nécessité de l'apaisement avant, pendant et après les élections* », explique-t-il. *Il n'exclut pas la possibilité d'un « accord dans le cadre de la mise en œuvre de la feuille de route à l'issue du rendez-vous »*. « *Nous allons examiner la mise en œuvre des questions pendantes* », avance-t-il, faisant référence aux mesures d'apaisement, dont la libération des détenus politiques ou encore le retour des exilés, y compris de Marc Ravalomanana. Le pasteur et les trois organisations de la société civile qui sont associées au Comité de suivi évoquent une pure coïncidence de date avec la nouvelle rencontre avortée de Dar es Salam. La mouvance Ravalomanana fait part de sa méfiance : « *Il n'est pas exclu de voir derrière la démarche une manière de casser la dynamique de la SADC, comme le régime a toujours fait* », appréhende l'un de ses membres. L'UDR-C, plateforme de soutien à Andry Rajoelina, « *n'est pas contre* » l'initiative. Le Comité affirme que celle-ci n'a pas été décidée en concertation avec le pouvoir.

12/12 - La réunion organisée par le CSC de la mise en œuvre de la feuille de route n'a abouti à aucune résolution. « *Tant que les parties prenantes manifesteront autant de désaccords, il n'y a rien à faire* », a déploré le responsable du CSC, Péri Rasolondraibe. Mais selon ce dernier, les pourparlers vont se poursuivre. Les signataires de la feuille de route demeurent très divisés quant à la suite du processus, plus précisément quant à l'application des articles 20 et 45. Toutes les entités signataires, à l'exception de la mouvance Zafy ont répondu à l'invitation.

18/12 - Vifs débats autour du retour des exilés politiques lors de la seconde réunion entre partis signataires de la feuille de route et la CSC. La réunion a été principalement consacrée à l'article 20 de la feuille de route relative au retour sans condition des exilés politiques, y compris de l'ancien chef d'État, ainsi qu'à l'article 45 expliquant l'application de l'article 20 et stipulant la reconnaissance par la SADC de la souveraineté et de la compétence de la justice malgache et des partis malgaches sur la définition du champ d'application de la loi d'amnistie. Les travaux se poursuivront au mois de janvier.

24/12 - Le FFKM marque le début de sa mission de réconciliation nationale. Un culte a été organisé par la SEFIP, branche du FFKM en charge des affaires nationales, pour officialiser ce nouveau départ. « *Personne n'est*

⁷ A noter qu'en 2002, après la crise politique, Edgard Razafindravahy, PDG du Groupe Prey, a acheté la société L'Express de Madagascar de Herizo Razafimahaleo, qui se veut le quotidien de référence en matière politique et économique. La société s'est associée en 2004 avec le groupe de presse mauricien, La Sentinelle Ltd, pour offrir une dimension régionale au journal.

parfait, il faut donc se pardonner et se réconcilier », tel a été le thème développé par les organisateurs. Le FFKM mise sur la réconciliation pour édifier un climat sociopolitique propice à une sortie de crise rapide et une paix durable. Il ne compte plus faire de la figuration et se dit déterminé à mettre en œuvre son plan d'action. Cette implication est saluée par les partisans du dialogue malgache-malgache, qui attendent cette décision depuis le mois de mars, date à laquelle le SEFIP a engagé ses consultations. 173 entités ont été reçues dans ce cadre et ont pu faire part de leurs avis et propositions. Les hommes politiques étaient fortement représentés au culte. Des leaders comme Manandafy Rakotonirina, Mamy Rakotoarivelo, Fetison Rakoto Andrianirina, ont répondu à l'appel. Les pro-Rajoelina ont cependant brillé par leur absence. Lanto Rakotomavo, secrétaire nationale du TGV, a d'ailleurs exprimé son scepticisme quant à la réussite de la démarche. Elle éprouve des doutes quant à la bonne foi des acteurs et leur volonté réelle de promouvoir l'apaisement. Le parti dont elle est membre est cependant disposé à fournir sa contribution dans les actions à venir du FFKM. Le SEFIP a rappelé que sa démarche n'a aucun rapport avec la feuille de route. Ce sont deux processus différents mais cependant complémentaires, rappelle-t-il.

22/12 - Le fossé se creuse entre Omer Beriziky et Andry Rajoelina. Le malaise entre les deux têtes de l'exécutif apparaît de plus en plus ouvertement. Les points de discorde sont nombreux. Parmi lesquels le reproche fait par le premier ministre au président de la Transition de prendre des décisions non concertées avec le gouvernement dit d'union nationale, notamment la façon dont Andry Rajoelina a décidé d'affecter les recettes des investissements colossaux des industries minières à Madagascar au financement de ses « *projets présidentiels* » (hôpitaux « *aux normes internationales* », Coliseum « *le plus grand d'Afrique* », Temple du rugby...). L'absence remarquée d'Omer Beriziky aux cérémonies d'inauguration de ces différentes réalisations est interprétée comme une manifestation de son désaccord. Le premier ministre s'est en outre prononcé en faveur du « *ni...ni* » préconisé par la communauté internationale. « *« J'ai même proposé cinq ni, en y incluant ma personne ajoutée à celle de Rajoelina, Ravalomanana, Zafy et Ratsiraka »*, a-t-il ajouté.

28/12 - Tirs groupés contre Omer Beriziky. Les récentes déclarations du premier ministre dressant un bilan sévère du fonctionnement de la Transition au cours de l'année 2012 ont provoqué une levée de boucliers parmi les principaux acteurs politiques. Ils lui reprochent de ne pas se montrer solidaire de l'exécutif et de fuir ses responsabilités. Il serait dès lors devenu le facteur de blocage de la Transition. Ces critiques ont été ravivées par ses dernières déclarations concernant le fait que les deux principaux protagonistes de la crise ainsi que les anciens présidents Zafy et Ratsiraka ne devraient pas s'aligner au départ des prochains scrutins. De manière quasi-unanime, les forces politiques avaient vivement réagi en accusant le premier ministre de sortir de son obligation de réserve. Le trouble a été encore aggravé par ses déclarations concernant l'opacité du financement des « *projets présidentiels* » et la mise en cause de leur priorité. Il lui est enfin reproché de ne pas avoir soutenu l'opération Tandroka menée dans le Sud. Omer Beriziky est un homme seul, qui ne bénéficie même pas du soutien de la mouvance Zafy dont il est issu. Dans cette croisade des partisans de Rajoelina contre Beriziky, la démission de ce dernier est même recommandée par certains. Pour *La Gazette*, le premier ministre agit de plus en plus comme un candidat à la future élection présidentielle.

07/12 - Hôpital manara-penitra : « *liesse autour d'un mystère* », titre une tribune libre⁸ de Tribune. Le premier hôpital ultramoderne de Madagascar vient d'être inauguré avec faste à Antsiranana. Ce joyau est tombé du ciel, à l'insu de tous projets de loi de finances et au grand étonnement de tout un peuple. La Transition n'ose pas lever le voile sur les tenants et aboutissements de ces investissements hors budget. Plusieurs pays africains ont déjà été d'heureux récipiendaires d'hôpitaux et autres édifices publics aux normes internationales. La source de ces financements ne fait aucun doute : il s'agit de la Chine, mais il est impensable que ces crédits soient octroyés sans contrepartie. Dans bien de pays africains, ces financements sont accordés en échange de contrats miniers à long terme. La manière par laquelle l'État malgache a adjugé le marché lié à ces équipements reste floue. Il n'y a pas eu d'appel d'offre internationale alors que plusieurs sociétés de renom sont présentes sur le marché des équipements hospitaliers. Que l'État comprenne que les financements étrangers sont loin d'être désintéressés, qu'ils émanent de bailleurs traditionnels ou des pays émergents comme la Chine, conclut le quotidien en ligne.

28/12 - Le ministre Hery Rajaonarimampianina se justifie. Le ministre des Finances et du Budget a tenu à répondre aux critiques et questionnements du premier ministre et des parlementaires qui n'étaient pas satisfaits des explications fournies sur le financement des infrastructures socio-culturelles et sportives constituant les « *projets présidentiels* ». Les procédures budgétaires ont été respectées, martèle-t-il. Ce sont les 100 millions de dollars de la société chinoise Wisco, déposés à la Banque centrale, qui ont été utilisés. La décision a été prise par ordonnance en septembre 2010, alors que le parlement de Transition n'existait pas encore. Ces projets « *manara-penitra* » ont donc été décidés par le seul président, sans consultation des représentants du peuple ni information du premier ministre. Ce qui ne gêne pas outre mesure le ministre qui considère que le président sait mieux que quiconque ce dont le peuple et les générations futures ont besoin, rapporte *Tribune*. Pour *Tananews*, Andry Ra-

⁸ Cf. Blog Justmad - <http://p6.storage.canalblog.com/65/03/448497/81754349.pdf>

joelina n'aurait rien pu réaliser sans cette manne financière de 100 millions de dollars obtenue illégalement à travers un contrat de long terme qui n'aurait pas dû être conclu par un régime transitoire. Une ressource financière tombée du ciel, réservée à l'usage exclusif de la présidence, sans que nul ne puisse en faire le suivi, et dont la gestion ne nécessite aucune capacité de gouvernance puisqu'il s'agit d'un financement extraordinaire non inclus dans la loi de finances. Le régime est fier d'avoir accompli ces œuvres sans avoir eu recours à l'emprunt mais le prix à payer pour ce financement « *non remboursable* » peut s'avérer lourd par rapport aux intérêts d'un emprunt auprès des bailleurs de fonds ou des autres partenaires étrangers, estime le site.

22/12 - Tentative de déstabilisation ? Soupçonnés de vouloir fomenter un rassemblement populaire, trois généraux ont été identifiés et placés sous la surveillance de la gendarmerie. Ils auraient tenu des réunions secrètes depuis une quinzaine de jours et auraient commencé à recruter des comparses. Cet acte de déstabilisation était programmé pour la période des fêtes de fin d'année. Aucune arrestation n'a jusqu'alors été effectuée. Un dispositif de sécurité draconien doit être mis en place dans les agglomérations, les points stratégiques et les grands axes routiers. Pour le *JdM*, il convient de prendre ces informations avec circonspection dans le contexte actuel.

► Relations avec la France, l'UE et les organisations régionales

14/12 - François Goldblatt proposé par le gouvernement français au poste d'ambassadeur de France. Il pourrait prendre son poste en février. L'intéressé a occupé le poste d'ambassadeur au Burkina Faso de 2006 à 2010. Il est actuellement directeur de l'économie globale et des stratégies de développement au ministère français des Affaires étrangères. Il remplacera Jean-Claude Belliard, nommé directeur Afrique et océan Indien au Quai d'Orsay.

05/12 - L'UE reconduit la sanction contre Madagascar dans le cadre de l'accord de partenariat ACP-UE et réclame des efforts supplémentaires pour le retour à l'ordre constitutionnel. « Elle [mesure de suspension de la coopération] demeure en vigueur jusqu'au moment où le Conseil déterminera, sur la base d'une proposition de la Commission, que des élections crédibles auront eu lieu et que l'ordre constitutionnel aura été restauré à Madagascar, sans préjudice de son réexamen régulier durant cette période », indique le Conseil. « La feuille de route pour la transition n'a pas été mise en œuvre complètement », constate-t-il. L'UE déclare s'attacher « aux éléments essentiels que constituent le respect des droits de l'homme, les institutions démocratiques et l'État de droit ». Elle exhorte les responsables étatiques « à surmonter rapidement les obstacles politiques qui fragilisent actuellement sa mise en œuvre ». La mesure prive la Grande Ile du 10^{ème} FED, d'un montant de près de 600 millions d'euros. Mais l'UE a néanmoins consenti à débloquer 100 millions d'euros dans le cadre d'une aide à caractère humanitaire, qui sera débloquée sous forme de dons directement affectés aux associations partenaires. Elle appuie également le processus électoral en promettant la plus importante contribution financière de tous les partenaires techniques et financiers de Madagascar. Si le processus électoral suit son cours normal et qu'à l'issue des élections, Madagascar retrouve une stabilité politique, l'UE envisage d'allouer la moitié des financements du 10^{ème} FED pour le redressement socio-politique et économique du pays.

07/12 - Une délégation européenne est attendue fin janvier 2013 pour observer l'avancement du processus électoral. Elle évaluera la faisabilité technique des scrutins à venir. « L'évolution de la position européenne, qu'elle soit positive ou négative, dépendra de ces aspects techniques et aussi politiques », explique Léonidas Tezapsidis, qui reconnaît qu'il y a des progrès, mais aussi des zones d'ombre dans la mise en œuvre de la feuille de route. Le manque de confiance persistant entre les acteurs politiques est l'une de ces zones d'ombre qui entraînent des retards dans le processus.

14/12 - Madagascar doit 8,1 millions de dollars de cotisations à l'UA et à la SADC. Le ministre des Finances, Hery Rajaonarimampianina, confirme l'arrivée d'une délégation de l'Afrique australe pour négocier le paiement des arriérés. Et d'expliquer : « nous avons été suspendus des deux organisations régionale et continentale, la décision de suspension du paiement des cotisations a été prise par le gouvernement mais on commence à envisager les modalités de paiement ». Pour *La Gazette*, cette affaire relance le débat sur l'intérêt pour la Grande Ile de maintenir son adhésion à ces organisations africaines. Sur le plan économique, l'intégration de Madagascar à la SADC, tant souhaitée par Marc Ravalomanana, n'aurait guère profité qu'à ses entreprises.

DROITS HUMAINS - GOUVERNANCE

► « Prisonniers politiques »

03/12 - Le lieutenant-colonel Charles Andrianasoavina lance un appel pour le règlement de ses frais médicaux à La Réunion. Lors son intervention vidéo lancée en ligne depuis La Réunion, le tombeur de Marc Ravalomanana

manana, passé dans l'opposition au régime, avance que l'État malgache n'a effectué aucun versement pour régler ses frais médicaux qui s'élèvent à 45.830 euros. Ses frais de séjour et ceux de son accompagnateur ne seraient plus payés par l'État, alors qu'il est soigné à la charge de la justice malgache. Au sujet de l'affaire du 7 février 2009, il divulgue au cours de cette intervention les noms de hauts responsables civils et militaires de la Transition qui seraient compromis dans la fusillade. Il affirme qu'un homme clé de la Transition a essayé d'acheter son silence pour 100.000 euros, somme qu'il a refusée. Charles Andrianasoavina détaille la plainte qu'il a adressée le 5 novembre à Ban Ki Moon, à François Hollande, à Jacob Zuma et à Jakaya Kikwete, président de la Tanzanie, ainsi qu'au président de la Ligue des droits de l'homme de La Réunion. Une plainte qui accuse des responsables de la Transition de tentatives d'assassinat, de tortures physique et morale. Il s'attache à convaincre de sa « *bonne santé mentale* », affirmant qu'il n'a été ni contraint ni payé pour ses séries de « *révélations* » savamment distillées. « *Tout au long de mon séjour au centre hospitalier de Bellepierre à Saint-Denis, je n'ai été à aucun moment admis dans un service neurologique, psychologique ou psychiatrique* », soutient-il.

21/12 - Affaire BANI : 4 colonels en liberté provisoire. Jetés en prison après avoir été incriminés dans la tentative de renversement du pouvoir fomentée à la BANI d'Ivato mi-novembre 2010, les colonels Jean Faustin Randriambahoaka Rabetokotany, Vincent Toto, Pascal Ravoavy et Alfred Raberanto ont été relâchés. Les quatre accusés avaient été condamnés en appel à 5 ans de prison. « *Ils ont effectué un pourvoi en cassation. À ce niveau, il est possible de formuler une demande de mise en liberté provisoire* », a expliqué le ministre de la Justice, Christine Razanamahasoa. Parmi eux, le colonel Vincent Toto, ancien commandant de la circonscription inter-régionale de la gendarmerie de Toamasina, nommé le 5 février 2009. Arrêté à la BANI, un an et demi plus tard, il a été placé sous mandat de dépôt à Tsiarafy. Il faisait partie de ceux qui étaient placés en résidence surveillée à l'ancienne villa du président Tsiranana, à Mantasoa. Il a ensuite été transféré à Antanimora pour être détenu dans le quartier des prisonniers politiques, baptisé « *Maputo* ». Son co-détenu, le colonel Jean Faustin Randriambahoaka Rabetokotany, n'est autre que son prédécesseur à la CIRGN de Toamasina. Le conseil des ministres du 5 février 2009, à la veille de l'éviction de Marc Ravalomanana, l'a nommé à la même fonction mais pour la circonscription d'Antananarivo. Le colonel Pascal Ravoavy a été, à un moment donné, mis en observation à l'hôpital militaire de Soavinandriana. Le colonel Alfred Raberanto a passé son séjour carcéral parmi les simples prisonniers et non avec les détenus politiques. Les autres officiers impliqués dans l'affaire restent pour le moment en prison, notamment le général Noël Rakotonandrasana, le général Raelina, le colonel Coutiti, le colonel Charles Andrianasoavina, le colonel Ramboasalama et le colonel Jadifara.

► **Esclavage moderne, travail des enfants, expatriations illégales, mères porteuses**

03/12 - Travail des enfants dans le circuit de la vanille. D'après les statistiques du BIT, plus de 20.000 enfants travaillent dans ces activités dans la région SAVA, soit plus de 30 % de la main d'œuvre totale du secteur. Des entreprises recrutent des enfants de 15 à 17 ans, surtout lors de la période de fécondation. Leurs conditions de travail sont médiocres. « *Ces enfants travaillent en moyenne 7 à 8 h par jour, un enfant ouvrier gagne 2.000 Ar par jour, soit trois fois moins que le salaire d'un adulte. Alors que dans la journée, le mineur effectue des va-et-vient avec des lourdes charges, il est exposé à des produits chimiques et/ ou toxiques* », révèle le BIT. Cette situation offre une mauvaise image de la Grande Ile et pourrait impacter négativement la commercialisation de la vanille de Madagascar, estime l'organisation. Premier pays exportateur de vanille, la Grande Ile exporte 60 % de la vanille produite dans le monde, soit entre 1.200 et 1.500 tonnes par an. *Sobika* s'étonne que cette pratique ancienne se voie dénoncée après publication du rapport du Congrès américain qui fait état de pratiques de « *traite de personnes* », monnaie courante durant la Transition, et dans la foulée de celui d'Amnesty International sur de présumées atteintes aux droits de l'homme qui seraient perpétrées par les militaires dans le cadre de l'opération de sécurisation du Sud. Pour *Sobika*, l'emploi des enfants relève de l'« *entraide familiale* », qui, à ce titre, est dépourvue de toute idée de rémunération. Une pratique très répandue également sur les Hautes Terres et dans tout le pays.

12/12 - Des travailleuses malgaches rejoignent illégalement le Liban. Le ministère de la Fonction publique affirme ne pas être responsable de cette situation. Liliane Kfoury, chercheuse à l'université Saint-Joseph de Beyrouth et membre de Caritas Liban, a participé à la 1^{ère} Journée internationale des droits de l'homme à Madagascar. Dans son intervention, elle a expliqué que des filières d'émigration clandestine existent via le Koweït et Dubaï. Elle affirme que ces travailleuses sans papiers se tournent fréquemment vers son association pour déposer plainte à l'encontre de leur employeur. Ces plaintes dénoncent des cas de maltraitance, de harcèlement, de salaire impayé ...malgré le récent « *contrat unifié* » qui serait en faveur des travailleurs migrants au Liban. Selon le SPPTS, 733 demandes de rapatriement du Liban sont en attente, 50 pour le Koweït. Le seul rapatriement organisé par le gouvernement a eu lieu en mars 2011. Sa reprise reste incertaine. Le directeur général de l'emploi, du travail et des lois sociales du ministère de la Fonction publique parle d'un « *trafic de personnes* » par un réseau en contact avec les agences de placement anciennement agréé par son ministère. « *Ce qui se passe est un vrai trafic de personnes, de la part des agences clandestines. Dernièrement, quelques unes sont parties en boutre de Mahajanga pour rejoindre d'abord Mayotte, puis le Liban. Heureusement, nos contacts à Mayotte ont réussi à les démas-*

quer in extremis », relate-t-il. Un projet de loi portant sur l'émigration a été déposé par les sociétés civiles mais son adoption reste en attente. Celles qui existent déjà ne sont pas appliquées⁹.

07/12 - Première mission de l'experte de l'ONU sur les formes contemporaines de l'esclavage à Madagascar. Gulnara Shahinian doit venir en mission dans la Grande Ile pour évaluer les initiatives mises en œuvre par les autorités pour prévenir les pires formes de travail des enfants dans les mines et les carrières, les mariages forcés et la servitude domestique. Le mandat du rapporteur spécial sur les formes contemporaines de l'esclavage comprend également des questions telles que le travail forcé et la servitude pour dettes. Mme Shahinian, qui se rend à Madagascar à l'invitation du gouvernement, visitera Antananarivo, Antsirabe, Ambositra, Ihosy, Sakaraha et Mam-pikony. L'enquête devait débiter par des investigations sur l'emploi des enfants à Nosy Be.

20/12 - Rapport de Gulnara Shahinian, rapporteuse spéciale des Nations Unies sur les formes contemporaines d'esclavage¹⁰. « *La pauvreté et l'impunité ont augmenté les formes contemporaines d'esclavage* », selon l'experte, qui appelle le gouvernement à prendre des mesures d'urgence pour lutter contre la pauvreté. « *Les droits de l'homme ne peuvent pas se développer dans un environnement d'extrême pauvreté* », a-t-elle déclaré au terme de sa mission, qui s'est tenue du 10 au 19 décembre. « *La situation à Madagascar montre à quel point des hommes, femmes et enfants victimes d'extrême pauvreté sont amenés à vivre dans des conditions relevant des formes contemporaines de l'esclavage, comme la servitude domestique, l'esclavage des enfants dans les mines et carrières, le travail forcé et les mariages forcés* ». Elle souligne que le manque d'action et d'engagement des autorités pour traiter de la pauvreté extrême a laissé une grande majorité de la société dans l'abandon et le désespoir. « *La population se sent abandonnée et les gens préfèrent se tourner vers les droits coutumiers* », Il y a eu très peu d'investissements dans des services comme les services de santé et l'éducation, beaucoup ont fermé par manque de fonds. « *Cela met en danger le potentiel humain futur du pays et constitue un revers majeur pour Madagascar dans son cheminement vers la réalisation des OMD concernant la réduction de l'inégalité entre les garçons et les filles qui fréquentent l'école* », déclare-t-elle. « *Le gouvernement est absent dans les régions. La protection assurée par l'État est limitée* », ajoute-t-elle. « *Le pays dispose de législation suffisante pour lutter contre l'esclavage, mais les lois ne sont pas appliquées ou contrôlées, ce qui explique l'impunité et la corruption* », souligne-t-elle. La rapporteuse a par ailleurs été informée des discriminations basées sur le système de castes, qui sont fortement enracinées. Les descendants d'esclaves sont les plus vulnérables car ils souffrent de discrimination sociale, économique et politique. Mme Shahinian présentera un rapport complet sur les résultats de sa visite au Conseil des droits de l'homme en septembre 2013. Chaque département ministériel est invité à adresser ses propositions au Haut Commissariat aux Droits de l'Homme des Nations Unies, lesquelles seront intégrées au rapport final. Le rapport présenté au premier ministre confirme celui qui a été effectué par le département d'Etat américain sur « *Les pires formes de travail des enfants en 2010* ». Il n'y aurait eu aucune évolution depuis deux ans. « *Le gouvernement malgache ne fait pas d'effort pour lutter contre les pires formes de travail des enfants. Les 90 inspecteurs de travail n'arrivent pas à faire des enquêtes fructueuses et les données issues de la police des mineurs, font défaut* », souligne le rapport américain. Fatma Samoura, coordinatrice résidente du Système des Nations Unies, fait cependant part de son optimisme quant à l'application des recommandations. « *Le fait d'avoir accepté l'arrivée de ce rapporteur spécial de l'ONU constitue déjà une volonté du gouvernement à aller de l'avant dans cette lutte. Il faut ainsi attendre sa concrétisation* », conclut-t-elle.

14/12 - « Des mères porteuses à Madagascar », dénonce La Gazette. Le phénomène connaîtrait un grand succès en raison d'une forte demande d'étrangers, ravis de pratiquer à Madagascar, dans la plus grande clandestinité, en toute impunité et à moindre frais, la gestation pour autrui. Quand tout se passe bien, « *la transaction* » contente les deux parties mais bien souvent, l'arrangement n'est pas exécuté comme prévu. Il arrive que certaines mères porteuses fassent une fausse couche ou renoncent à céder le nourrisson, rongées par la culpabilité. Elles refusent de restituer l'argent ou en réclament davantage. Certaines femmes sombrent dans la dépression. Il est fréquent que le couple d'étrangers se sépare avant la naissance du bébé. Certains parents commanditaires s'occupent peu, pas ou mal du nourrisson, jusqu'à le maltraiter ou le revendre. Ce système de mère par substitution est le moyen le plus sûr et le plus discret de contourner les contraintes de l'adoption internationale et de banaliser le trafic d'êtres humains, conclut le quotidien.

► Santé, nutrition, handicapés

03/12 - Le taux de prévalence du VIH/Sida reste sous le seuil de 1 % mais la menace commence à affecter les jeunes âgés de 15 à 29 ans. Les enquêtes de surveillance biologique effectuées en 2010 montrent que le taux de prévalence chez les femmes enceintes de la tranche d'âge 15 - 24 ans a presque doublé de 2005 à 2007. Par ailleurs, la revue à mi-parcours du plan stratégique national 2007-2012 souligne que le nombre de nouveaux cas en 2009 était concentré dans la tranche des 20 - 29 ans. Selon l'Unicef, seule une fille sur cinq et un garçon sur

⁹ Voir aussi l'article d'Afrik.com – Blog Justmad - <http://p0.storage.canalblog.com/08/63/448497/81933125.pdf>

¹⁰ Cf. Blog Justmad - <http://p6.storage.canalblog.com/64/19/448497/82140392.pdf>

quatre ont une appréhension complète du VIH avec de fortes disparités entre milieux rural et urbain. Par ailleurs, seul un jeune sur dix a effectué le test et moins de la moitié a récupéré le résultat. Le dépistage n'est pas encore entré dans les mœurs et bon nombre ne croient pas au risque encouru. La recherche des 35.000 à 42.000 malgaches porteurs du virus, selon l'estimation de l'ONU/SIDA en 2011, reste un pari difficile à gagner. La rupture de stock des antirétroviraux et de matériel de dépistage durant quelques mois, cette année, a également accentué la difficulté de lutte contre cette maladie. Certains malades meurent faute d'accès aux antirétroviraux en raison de difficultés d'accès aux centres de santé, de l'arrêt de prise de médicaments et du manque de soutien psychologique. Actuellement seuls 500 malades sont sous traitements antirétroviraux.

17/12 - La peste devient de plus en plus mortelle à Madagascar. La peste est bel et bien de retour. Avec la chaleur et les pluies, les cas de peste se multiplient. Au total, depuis début 2012, la peste a touché 250 personnes; 90 depuis début octobre. Et près d'un malade sur 5 est décédé. «*La Grande Ile demeure l'un des pays les plus touchés au monde par cette maladie, le deuxième après la RDC* », indique RFI. Une situation préoccupante car la propagation des cas déclarés de peste ne cesse de se rapprocher de la capitale. L'insalubrité et la promiscuité de certaines habitations au cœur de villages pauvres attirent les rats noirs en nombre ainsi que les puces des rats qui véhiculent la maladie.

24/12 - Doublement du budget consacré à la vaccination. En 2011, les résultats ont connu une sensible. Le taux de couverture a atteint 80 % au niveau national. Pour y parvenir, le ministère de la Santé a consacré, en cofinancement, un budget de plus de 571.000 dollars, contre moins de 223 000 en 2010. L'approvisionnement continu en vaccins a pu être assuré sur l'année entière. Ces bons résultats ont été reconnus lors du forum des partenaires de l'Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination, qui s'est tenu début décembre à Dar es Salam. Le ministère de la Santé s'est vu attribué une enveloppe complémentaire de plus de 820.000 de dollars pour renforcer les actions dans le domaine de la santé de la mère et de l'enfant.

27/12 - Espérance de vie : 9 ans de plus qu'en Afrique. Malgré la situation catastrophique du pays et ses crises répétitives, l'espérance de vie des Malagasy atteint 61 ans, soit 9 ans de plus que sur l'ensemble du continent africain, ou près de 20 ans de plus qu'au Mozambique. Pour *La Gazette*, Cette «*longévité* » est inespérée, voire étonnante, alors qu'une personne sur 3 souffre de malnutrition. Elle s'expliquerait pour le quotidien par une résilience très prononcée des Malagasy. Ils «*encaissent* » sans broncher la dégradation de leur niveau de vie et se concentrent sur des sources d'énergies positives comme la famille ou la religion. De plus, le pays ne souffre pas de graves épidémies. Il bénéficie d'un climat relativement tempéré.

13/12 - Des milliers d'orphelins et enfants démunis font face à des menaces de rupture de leur ration quotidienne. L'État et les bailleurs sont appelés à prendre leurs responsabilités. La Plate-forme de la société civile pour l'Enfance (PFSCE), regroupant une vingtaine d'associations et centres s'occupant des enfants démunis et orphelins, tire la sonnette d'alarme face à l'arrêt de l'appui alimentaire apporté par le PAM. «*En l'absence de ce soutien, ce sont 30.000 orphelins et enfants vulnérables dans tout Madagascar qui seront privés d'alimentation, au cours des prochains mois* », fait savoir un communiqué. La déperdition scolaire risque de monter en flèche si aucune solution n'est trouvée dans les plus brefs délais. Un responsable suggère que l'État offre aux centres d'accueil une partie du riz bradé (*vary mora*) dans les fokontany. Il demande aux autorités de sensibiliser les bailleurs classiques à cette situation dramatique.

21/12 - Le PAM a suspendu son appui nutritionnel aux malades de la tuberculose dans les régions du Sud et du Sud-est, en raison de son manque de ressources. En octobre, l'appui ne concernait plus que 29 % des 23.000 tuberculeux assistés. La France assure le maintien de sa contribution, sans pour autant révéler le montant. «*Les conséquences de l'instabilité politique, du ralentissement économique et de la dégradation des services sociaux de base détériorent les conditions de vie déjà précaires des Malgaches les plus vulnérables et leur situation alimentaire* » indique Willem Van Milink, représentant du PAM.

05/12 - Des handicapés privés de commodités de vote. Hanitrinala Rafolilisoa, présidente de l'Union nationale malgache des droits humains (UNMDH) souligne l'insuffisance du cadre légal et l'absence d'infrastructures facilitant aux handicapés l'exercice de leur droit. Les handicapés ont un droit d'accompagnement pour aller voter mais l'absence d'infrastructure adéquate les pénalise, indique-t-elle.

► Médias, liberté de la presse

07/12 - Légère amélioration de la situation des médias, selon la fondation Friedrich Ebert. La moyenne obtenue par l'univers des médias malgaches est de 2,9, contre 2,5 en 2010, selon son baromètre des médias africains. Plusieurs points sont avancés pour justifier cette évolution. «*La multiplication et la diversification des titres, des radios et des télévisions a été constatée ces deux dernières années. L'offre des écoles de formation de courte et de longue durée se multiplie. Le rajeunissement du personnel des médias, élargi au sexe, à la représentation géographique, et aux personnes handicapées, est perceptible. L'accès à l'information à travers les supports tradition-*

nels et les technologies d'information et de communication connaît une amélioration », souligne le rapport. Mais certains points n'enregistrent aucune évolution : l'absence de cadre juridique constitue une entrave à un meilleur épanouissement des médias. L'ingérence politique et économique est de plus en plus marquée. Le rapport tire enfin la sonnette d'alarme sur la précarité des conditions de travail qui exposent les journalistes à toutes sortes de dérives. L'accent est mis notamment sur « l'incapacité du gouvernement à promulguer des lois qui assurent un environnement propice au développement des médias libres et indépendants, laquelle crée une atmosphère où l'intimidation, l'abus de pouvoir et le harcèlement pur et simple sont monnaie courante ».

13/12 - Des signaux d'apaisement demandés par l'OIF. Une délégation dirigée par Hugo Saada, délégué à la paix, aux droits de l'Homme et à la démocratie a rencontré Harry Laurent Rahajason, ministre de la Communication. Il a été question de « quelques signaux d'apaisement en matière de média », selon le communiqué du ministère de la Communication. La délégation de l'OIF a fait part de ses préoccupations concernant l'application du principe de répartition équitable des temps d'antenne dans les médias publics durant la campagne électorale. Elle a recommandé qu'un protocole d'accord entre le ministère de la Communication et la CENIT soit élaboré pour mettre en place un système de visionnage afin de vérifier la conformité technique des images et des sons qui seront diffusés sur les chaînes nationales durant la campagne. L'OIF a dispensé une formation sur les élections à un groupe de journalistes malgaches. L'objectif est de renforcer la capacité des journalistes à promouvoir la paix sociale et à jouer un rôle dans le processus de sortie de crise.

21/12 - Le CSC en faveur de mesures d'apaisement. L'ouverture des chaînes privées fermées pour des motifs politiques et l'autorisation d'ouverture de nouvelles chaînes dans le respect des réglementations en vigueur, figurent dans la résolution publiée à l'issue de la rencontre des groupements signataires de la feuille de route avec le Comité de suivi et de contrôle de son application. Le communiqué reflète la volonté des participants de mettre en œuvre certaines des mesures d'apaisement attendues par la SADC.

22/12 - La FJKM insiste sur sa réouverture de Radio Fahazavana. Cette radio fait partie des 80 radios fermées par le régime de Transition pour non-respect de la réglementation en vigueur mais elle a été fermée dans des circonstances exceptionnelles. Son cas est en effet étroitement lié à celui de la fusillade du camp de la FIGN. Une dizaine de ses employés avaient été emprisonnés, dont au moins 6 journalistes. La FJKM souhaite une réouverture pure et simple. Omer Beriziky a promis d'évoquer le cas avec le ministre de la Communication.

► Pacification du Sud, opération Tandroka et droits de l'homme

01/12 - Befotaka-Sud : 30 dahalo sèment la terreur, 12 sont abattus. Lourdemment armés de fusils d'assaut, les dahalo se sont emparés de 83 têtes de bovidés. Grâce à la détermination des éléments des forces armées ainsi que du fokonolona, les zébus volés ont tous été récupérés. 12 dahalo ont été abattus par les éléments de la gendarmerie dont les deux femmes qui étaient avec eux, ainsi qu'un redoutable dahalo du nom de Rafarangato, présumé être un proche du chef de bande Remenabila.

01/12 - Les forces armées n'ont pas encore digéré les déclarations d'Amnesty International. Le général Richard Ravalomanana, commandant de la gendarmerie nationale, s'est à nouveau insurgé contre la communauté et les ONG internationales. Il reproche notamment à celle-ci « de défendre plutôt les malfaiteurs et de ne pas se préoccuper des droits des citoyens. La communauté internationale s'est tout de suite indignée du sort des 45 malfaiteurs et n'a pas une seule fois présenté ses condoléances aux populations victimes et aux forces de l'ordre », a-t-il déclaré. Pour le général Randrianazary, secrétaire d'État à la gendarmerie, il ne s'agit ni plus ni moins que d'un signe de « non-respect des forces armées dans la mesure où la déclaration d'Amnesty International a accusé carrément les forces armées de génocide ».

Sarah Georget Rabeharisoa, présidente du parti Vert, a effectué une tournée dans le Sud pour s'enquérir des réalités par rapport aux menées des forces de l'ordre qui ont participé à l'opération Tandroka. Ces visites lui ont permis de recueillir les aspirations des populations face au phénomène dahalo. Elle estime qu'une solution consisterait à appliquer le « *Dinan'i Melaky* » dans toutes les zones classées « rouges ». « *D'ailleurs, ce Dinan'i Melaky a déjà été homologué et adopté par différentes autres localités touchées par le phénomène* », indique-t-elle. Le communiqué d'Amnesty International est pour elle une sorte de prélude à une éventuelle saisine du TPI. Elle annonce soutenir entièrement la mise en place d'une commission d'enquête indépendante, sous l'égide des Nations Unies.

02/12 - Père Thierry Alain Raharison de Justice et Paix : « Amnesty International est mieux informé que les chefs militaires ». Que s'est-il vraiment passé dans le Sud du pays ? Le regard de la commission d'enquête internationale est très attendu. Elle devrait être sur la brèche dans les semaines qui viennent. Selon Thierry Alain Raharison, secrétaire général de la commission épiscopale Justice et Paix, « *cette enquête est plus qu'utile* » pour révéler les zones d'ombres de l'opération. La communauté internationale veut savoir la vérité, après le communiqué-rendu d'Amnesty International, elle ne se fie pas au rapport douteux et partiel des forces armées, écrit *La Na-*

tion. La mise sur pied de cette commission internationale résulte de l'accablant rapport d'Amnesty International, qui a déclenché une avalanche de réactions et braqué le régime. Selon Thierry Alain Raharison, il est aberrant de dire qu'Amnesty ne connaît pas les réalités. L'ONG «*bénéficie des informations fournies à temps par les différentes organisations internationales qui travaillent dans les zones sud du pays. On peut même affirmer qu'Amnesty est mieux informée que les chefs militaires malgaches*», se risque-t-il à affirmer. Pour le quotidien, «*il est clair que les chefs militaires, qui se ridiculisent devant la presse en mettant en cause la crédibilité d'une organisation internationale mieux structurée que leur département, se trompent complètement dans leur analyse*».

02/12 - Le professeur Elimberaza Mandridake, de l'université de Toliara, dénonce dans un communiqué¹¹ la catastrophe humanitaire causée par l'opération spéciale Tandroka dans le Sud. Le communiqué résulte des investigations et enquêtes effectuées sur place par l'universitaire et son équipe durant plusieurs semaines. Il écrit : «*Il est inadmissible, sous couvert de lutte contre les dahalo, que des régions entières soient nettoyées avec les biens mis à sac, puis brûlés, et les populations contraintes de fuir cette terreur. Certaines populations, réduites au silence pendant la présence des forces de l'ordre sur place dans le cadre de cette opération spéciale, commencent à dépasser leurs peurs et rapportent des témoignages accablants, dont certains ont été faits par écrit sur des cas de violences, d'abus et d'exactions divers. En attendant l'arrivée d'autres témoignages, ou d'exemples similaires venant d'autres régions, il fallait rapporter les souffrances graves endurées par les victimes. Ces cas de violences se sont aggravés vers le début du mois d'octobre 2012*». Les témoignages recueillis font état de l'utilisation excessive de la force et sans discernement. Les violences, abus et exactions ne sont en aucun cas justifiés ni justifiables. «*Il s'avère ainsi impérieux de procéder à une enquête approfondie sur place, afin d'éviter toute désinformation qui ne fera qu'aggraver la situation déjà critique de nos concitoyens dans le Sud. (...) J'implore ainsi les victimes et les défenseurs à s'unir pour vaincre ce sentiment de peur instauré pour réduire le peuple malgache au silence*», conclut-il.

03/12 - Le coordinateur controversé de l'opération Tandroka, le général lama Radafy, prend les rênes de la CIRGN de Toliara. Sa nomination remonterait au mois de mai mais la passation n'intervient qu'en ce début décembre, au moment où la controverse concernant la gestion de l'insécurité dans le Sud à travers l'opération Tandroka bat son plein et qu'une enquête va démarrer. L'opération Tandroka aura donc servi de prélude à ses nouvelles fonctions puisque la CIRGN de Toliara a sous sa responsabilité les groupements d'Anosy, Atsimo-Andrefana, Androy et Menabe (des régions où les actions des dahalo sont en recrudescence). Il aura à lutter contre les vols de bovidés, la culture et les trafics de drogue, la protection des ressources naturelles et minières, ainsi que la surveillance des côtes.

«**Les crimes commis ont une connotation politique**», selon le directeur de la radio catholique **Don Bosco**. Dans des propos tenus rapportés par l'agence *Fides*, il déclare : «*Les autorités nient mais les organisations humanitaires continuent à maintenir leurs accusations, les polémiques ne s'apaisant pas dans l'attente de l'enquête*» constate le Père Luca Treglia. «*Les autorités répliquent que l'auteur du rapport [Christian Mukosa, chercheur à Amnesty International] ne s'est pas rendu dans le Sud mais qu'il s'est limité à recueillir des témoignages dans la capitale*» rappelle-t-il. Le missionnaire explique : «*le vol de bétail a toujours existé. Je suis sur place depuis 27 ans et je peux en témoigner. A l'époque [de mon arrivée], existaient également différentes bandes mais les actuelles sont bien mieux organisées et sont dotées d'armes de guerre. (...) Il semble donc qu'il y ait eu une évolution et l'on estime que les crimes commis ont une connotation politique. En particulier, des accusations ont été portées par les autorités de police à l'encontre de l'ancien président Ravalomanana. Selon celles-ci, ce dernier financerait ces bandes tant pour déstabiliser le pays que pour recueillir des fonds en vue des prochaines élections au travers de la vente des têtes de bétail volées. Mais ces accusations n'ont pour l'heure trouvé aucune confirmation*» reconnaît-t-il.

04/12 - Le HMF souhaite intégrer la commission d'enquête indépendante. Les pasteurs du Hetsiky ny mpitondra Fivavahana affichent la ferme volonté d'intégrer la commission d'enquête indépendante mise en place par la communauté internationale. Ils disposeraient d'informations rapportées par des ecclésiastiques locaux qui ont souvent été témoins des événements. Des photos ont été déjà mises à la disposition de la communauté internationale peu avant la décision de création de cette commission. Le HMF est persuadé que le bilan est bien plus lourd que celui présenté par les responsables de la gendarmerie.

05/12 - Remenabila négocie sa reddition, affirme *La Vérité*. Les insinuations selon lesquelles Remenabila ne serait qu'un mythe sont en train d'être battues en brèche, écrit le quotidien. «*Remenabila a déjà envoyé des estafettes dans le but de négocier avec nous. Mais il n'est pas question de nous soumettre à ses conditions car, pour nous, il faut qu'il lève tout simplement les bras et sans état d'âme, nous le mettrons là où il devrait être, c'est-à-dire en prison*» déclare le colonel Balbine, commandant de l'opération aérienne dans le Sud. Une nouvelle équipe des forces de sécurité va prendre le relais de celle déjà stationnée ou en opération. Un second hélicoptère va renforcer

¹¹ Cf. Blog Justmad - <http://p4.storage.canalblog.com/40/59/448497/81596090.pdf>

la flotte en service. La zone d'intervention pourrait être élargie plus à l'ouest de Betroka. Selon le colonel Balbine, Remenabila pourrait agir dans le cadre d'un « *contrat* » portant sur un certain nombre de têtes de zébus, qu'il tente d'honorer par tous les moyens. Les habitants d'une commune du district d'Amboasary-Sud ont témoigné leur reconnaissance envers les forces de sécurité en leur assurant le ravitaillement en vivres, se plait à ajouter le journal.

Conseil de gouvernement consacré à la sécurité, en réaction aux polémiques soulevées par l'opération Tandroka. La situation se serait nettement améliorée après l'opération : il y a moins de membres des forces de sécurité décédés au cours d'affrontements et le nombre de vols de bovidés aurait nettement diminué. Les efforts vont s'intensifier et s'étendre à tout le pays. Un décret a été adopté, modifiant les attributions du ministre des Forces armées, ainsi que l'organisation générale du ministère, et portant organisation générale de la défense à Madagascar, la sécurité et l'intégrité du territoire, la sauvegarde du patrimoine national, ainsi que la protection de la population dont elle tend à développer la capacité matérielle, intellectuelle et morale de résistance. Les circuits de commerce des bovins ont été assainis et sécurisés, la lutte contre les trafics de drogue, les atteintes aux sépultures et le trafic d'ossements humains ont connu des progrès significatifs. Selon les observateurs, ce bilan vise à contrecarrer les diverses critiques venant de l'étranger sur la gestion de l'insécurité dans le Sud.

07/12 - Opération Tandroka : « Il y a eu des bavures, des destructions, des dégâts matériels et humains », reconnaît Leonidas Tezapsidis, ambassadeur de l'UE. Le diplomate a affirmé l'existence de cas de violation des droits humains, en marge de la réunion de présentation du rapport synthétique de coopération de l'UE avec Madagascar pour l'année 2012. *La Nation* rappelle que l'UE est présente dans plusieurs zones du Sud et que de ce fait elle doit disposer d'informations de première main. Il faut établir les faits, « *mais aussi établir la responsabilité* », selon Leonidas Tezapsidis. Une fois les responsables des exactions déterminés, « *il faut punir. L'impunité ne ferait qu'envenimer la situation* », martèle-t-il.

08/12 - Esira : un gendarme d'élite abattu par des dahalo. Les forces spéciales ont perdu un homme à Amboasary-Sud, sur le territoire du redouté Remenabila. Avant de se heurter avec les gendarmes, la bande de malfaiteurs avait dérobé 325 têtes de bovidés. L'accrochage a fait 6 morts dans leurs rangs. Dans ce violent affrontement, les dahalo ont réussi à arracher aux forces gouvernementales une caisse de munitions. L'opération Tandroka s'étend à Manja, Beroroho et Belo-sur-Tsiribihina. Des éléments des forces spéciales sont en cours de déploiement.

18/12 - A Betroka, une fusillade entre militaires fait 7 morts, dont un soldat et 6 civils. Mal renseignés, trois militaires d'une compagnie de Sakaraha ont attaqué deux de leurs camarades d'un autre corps avec des Kalachnikov. Les deux groupes étaient en train de remonter les pistes de voleurs de zébus. Les deux militaires du régiment, portant des tenues civiles, se faisaient accompagner par des villageois. En cours de route, ils auraient croisé un homme qui « *aurait affirmé avoir rencontré trois individus, transportant un blessé* ». D'après ses dires, ces passants lui auraient demandé un de ses moutons, avant de disparaître dans la forêt. Les choses ont commencé à mal tourner quand les deux soldats ont soupçonné l'individu interrogé d'être complice des malfaiteurs. C'est ainsi qu'ils ont saccagé et incendié la maison du suspect. Entretemps, leurs trois camarades de la compagnie de Sakaraha ont été informés de l'incident, mais l'information qui leur est parvenue était basée sur des renseignements erronés. Ils ont été « *alertés que des dahalo étaient en train d'incendier une maison* » dans un village assiégé. Les trois militaires ont lancé un assaut. Ils ont tiré à volonté sur les deux militaires en tenue civile en pensant avoir affaire à des brigands. Six villageois ont été tués durant l'accrochage. L'armée devrait ouvrir une enquête.

Tananews écrit que 4 gendarmes parmi les éléments des forces spéciales ont perpétré un viol collectif sur une jeune femme enceinte de 4 mois. Marcelline Kajy, la maire d'une des communes a rapporté les faits pour interpellé le général Richard Ravalomanana, commandant de la gendarmerie nationale. La jeune femme âgée de 19 ans, épouse du présumé dahalo, aurait été mise à nue pour être ensuite passée à tabac et violée par le groupe. Un des deux occupants de la maison du suspect aurait été blessé à coups de crosse. Les gendarmes auraient par la suite demandé aux occupants de payer 10 millions Ar, une somme qu'ils n'avaient pas sur eux. Ils ont posé un ultimatum d'une semaine pour réunir la somme revendiquée. Les forces de l'ordre nient les faits relatés. Elles accusent la maire de complicité avec les dahalo. Elle serait également impliquée dans les actes de déstabilisation et d'insécurité dans le Sud et aurait inventé de toutes pièces cette affaire de viol.

19/12 - Silence radio sur la commission d'enquête internationale, déplore La Nation. Une équipe continue de peaufiner sa mise en place, dans la discrétion. En sont membres des représentants de la communauté internationale, sous la direction du PNUD, et la partie malgache. Tout semble avancer lentement. Pour le quotidien, le temps joue en faveur des auteurs des tueries et violations des droits de l'homme. Il y a, en effet un risque que des preuves disparaissent. Des militaires sur place peuvent aussi influencer l'orientation des témoignages. Le retour vers la capitale des militaires qui ont participé à l'opération, pourrait aussi rendre difficile les enquêtes.

20/12 - Grogne des militaires qui assurent la mission de maintien de l'ordre dans le Sud. Selon *Midi*, le mécontentement est causé par des problèmes financiers et le manque de moyens de subsistance auxquels font face les militaires, les gendarmes et les policiers envoyés sur le terrain depuis le 11 septembre. Le dernier paiement

des indemnités allouées aux hommes de troupe accuserait un retard de plus d'un mois. Ils ne vivraient plus que grâce aux subsides des chefs de district. Le risque d'insubordination est à craindre dans les rangs de la force spéciale, redoute le quotidien. Des officiers auraient refusé de regagner la capitale tant qu'ils n'auront pas perçu leurs indemnités impayées.

22/12 - Le rapport de l'enquête interne menée par les instances militaires concernant les bavures de l'opération Tandroka a été transmis à la gendarmerie. Des officiers de police judiciaires seront dépêchés sur place pour faire état des faits rapportés.

27/12 - Fin de l'opération Tandroka ? Les éléments des Forces spéciales ont quitté Esira et Betroka. Les dernières forces spéciales qui ont mené l'opération ont été démantelées et rapatriées, suscitant l'inquiétude des populations. La gendarmerie territoriale et les forces de police sont abandonnées à elles-mêmes, écrit *L'Express*. Le chef dahalo Remenabila dont la tête avait été mise à prix 100 millions Ar, n'a pas pu être capturé. Les bandes armées ont à leur tableau de chasse la mort de 23 militaires, dont plusieurs officiers. Une semaine après le départ des forces gouvernementales, des dahalo bien informés sont revenus à la charge. Des attaques meurtrières sont signalées sur les grands axes de communication. « *Ces éléments ont-ils été rappelés pour manque de liquidité ou parce que l'opération Tandroka est arrivée à son terme ?* » s'interroge *Tananews*, qui rappelle que le non-paiement de leurs indemnités a suscité la grogne des éléments déplacés à Betroka. « *Ceux qui ont participé à cette opération très musclée attendent d'être payés. Mais le régime trouvera sans doute facilement l'argent puisque qu'il a toujours eu peur des réactions des militaires* », note *La Nation*, qui rappelle que l'on vient de procéder à la promotion de 31 généraux. Pourtant, Remenabila court toujours et l'insécurité est à son comble.

Les chefs militaires ont tenté de trouver des explications à leur semi-échec. Les critiques qui ont fusé à l'encontre de l'opération auraient considérablement entamé le moral des troupes. Le communiqué d'Amnesty International sur le comportement des forces spéciales a fortement déplu et il a pu contribuer à décider du rapatriement anticipé des troupes, fatiguées physiquement et démoralisées après 3 mois de présence dans un environnement hostile. La création d'une commission d'enquête interne a été perçue comme un signe de défiance. Le manque de matériel et de logistique pour une mission d'une telle envergure s'est également fait durement sentir. L'heure est au bilan et à la concrétisation des promesses présidentielles concernant les moyens alloués. Les responsables de l'opération mettent cependant en avant le fait que l'insécurité a diminué dans le Sud et que quelques-uns des plus proches collaborateurs du chef dahalo sont sous les verrous. Les départements concernés par l'opération Tandroka (Forces armées, Sécurité intérieure et Gendarmerie) estiment que les troupes en action auraient dû mériter plus d'attention et de soutien de la Nation. « *Le dénigrement intempestif n'est pas pour faciliter le maintien de la discipline et du moral de nos forces armées et forces de l'ordre, qui sont le dernier rempart de notre République. (...) L'immixtion d'autres organisations ou entités nationales et internationales, se prévalant de s'occuper des droits humains vient amplifier le dénigrement sans se soucier de l'impact social et sécuritaire du phénomène d'insécurité* » », déclarent-ils dans un communiqué. Pour *La Nation*, « *quoi qu'on puisse en dire, l'opération Tandroka a fait de nombreuses victimes innocentes. Les témoignages sont tellement nombreux qu'il est difficile pour les militaires de dire le contraire, même s'ils essaient de se justifier. Quand c'est une organisation comme Amnesty International qui dénonce des faits répréhensibles, c'est qu'il y a vraiment eu des anomalies. En tout cas, le monde entier est au courant de ces « anomalies ». D'où la décision de la mise en place d'une commission d'enquête internationale qui, toutefois, tarde à voir le jour* ».

27/12 - Nouvelle distinction pour le général Richard Ravalomanana, commandant en chef de la gendarmerie, fidèle soutien du régime. Le conseil des ministres a consacré la promotion de nouveaux colonels et généraux des Forces armées. 18 colonels ont été nommés généraux et 13 généraux de brigade ont été nommés généraux de division, dont le général Richard Ravalomanana, qui avait été nommé le 16 décembre 2010 au grade de général de brigade. Il est le seul à avoir bénéficié d'un délai de promotion aussi bref. Un communiqué précise que, outre les critères de promotion définis par les textes en vigueur et les exigences de bonne gestion des ressources humaines, l'exigence d'équilibre régional a également été respectée dans toutes ces nominations. *La Gazette* évoque une fois encore le sur-encadrement des forces armées malgaches et *Tananews* titre : « *Que faire de cette armée ?* » habituée aux « *petites gâteries financières, indemnités et dons divers, sans oublier les grades mora* ». Pour *La Nation*, « *pendant la Transition, les grades s'offrent comme des friandises* ». C'est en effet la troisième nomination de généraux depuis 2009 qui vient d'être opérée.

Les syndicalistes qui ont formulé des revendications au cours des derniers mois voient d'un mauvais œil ces promotions en grade au sein de l'armée. « *Nous connaissons l'histoire, ce sont des gens qui ont soutenu le pouvoir, et ils sont récompensés maintenant* », affirme Claude Raharovoatra du Sempama. Il trouve plutôt « *normal* » que les militaires montent en grade après tant de zèle. « *Nous, les enseignants, nous n'y pouvons rien. Mais c'est tout simplement dommage que les enseignants ne soient jamais la priorité du régime* », continue-t-il. Le syndicaliste rappelle que « *les enfants des dirigeants ne sont pas scolarisés dans les écoles publiques* », et que « *ce sont des enseignants FRAM mal payés et mal formés qui sont majoritaires dans ces écoles* ». Richard Rakoton-drainibe du Seces affirme que « *l'Etat accorde plus d'importance aux fusils qu'aux stylos* ». « *Mais, un jour les dirigeants prendront conscience de l'importance du stylo* », s'empresse-t-il de poursuivre.

29/12 - Pas de trêve des confiseurs chez les dahalo : expédition ratée, abandon du butin de 200 zébus. Une attaque perpétrée par des dahalo au nombre indéterminé s'est produite dans une commune du district de Bekily, après le rapatriement des forces spéciales de l'opération Tandroka. Les dahalo ont fait usage de leurs armes afin de tenir en respect les habitants.

► Gouvernance, insécurité

05/12 - Transparency International présente son rapport sur l'Indice de Perception de la Corruption (IPC) pour l'année 2012. Madagascar obtient la note de 32/100, qui le classe au 118ème rang sur 175 pays étudiés. En 2011, la Grande Ile était 100ème sur 182 pays. 86 % des services publics malgaches sont corrompus, d'après l'enquête. Le coordonnateur de Transparency International - Initiative Madagascar, Florent Andriamahavonjy, explique que des modifications ont été apportées pour le calcul des notes, ce qui rend les comparaisons d'une année sur l'autre délicates. Auparavant, les sources de données utilisées provenaient des derniers 24 mois. Dorénavant, l'IPC n'utilisera que des données collectées sur un an pour chaque source. L'échelle de l'IPC, qui était de 0 à 10, sera désormais présentée sur une échelle de 0 à 100. L'IPC 2012 pour Madagascar a mobilisé 8 sources de données provenant d'institutions spécialisées dans l'analyse de la gouvernance et des milieux d'affaires.

06/12 - Le consulat de Madagascar à la Réunion a dû changer de banque. Le directeur de la BNP a des doutes sur l'origine des fonds qu'il détient. « *Le directeur de cette banque a avancé comme raison de ce blocage sa suspicion sur la provenance des fonds destinés au fonctionnement du consulat général de Madagascar* », indique le compte-rendu du conseil de gouvernement. Le fonctionnement de la représentation diplomatique s'en trouve paralysé, les salaires des employés ne pouvant plus être versés. Le gouvernement l'a donc autorisé à ouvrir un compte dans un autre établissement. Des rumeurs ont circulé faisant état de transferts de fortes sommes sur ce compte.

03/12 - Madagascar : les critères d'un Etat fragile réunis. Après presque 4 ans de crise, la Grande Ile remplit les critères du concept d'Etat fragile. C'est le titre de l'un des articles de la revue *MCI* (Madagascar Conseil International). Le concept d'Etat fragile est valable quand « *le gouvernement et les instances étatiques n'ont pas la capacité et/ou la volonté politique d'assumer les fonctions essentielles requises pour faire reculer la pauvreté et promouvoir le développement, ni d'assurer la sécurité de la population et le respect des droits de l'homme* ». Des critères qui sont détaillés dans l'article cité par *Midi*.

12/12 - Corruption : les dénonciations se raréfient. « *La proportion des gens qui ne veulent plus porter plainte sur un cas de corruption, a augmenté cette année. Nous avons constaté ce fait sur les 40 % de nos descentes sur terrain* », fait savoir Landy Rakotondraso, conseillère juridique au Centre d'assistance juridique d'action citoyenne (CAJAC). « *Beaucoup de gens ne font plus confiance au système, en cette période de crise. Ils préfèrent se taire* », explique-t-elle.

21/12 - «Il faut dissocier dénonciation et diffamation», selon le directeur du Bianco d'Antananarivo. Le responsable explique que durant la période actuelle de Transition, les citoyens ne font pas confiance à l'État ni à l'administration. Ils jugent inutile de dénoncer les infractions qui pourraient être commises par les autorités. Le nombre de plaignants est donc en sensible diminution, comme le souligne le Centre d'assistance juridique d'action citoyenne (CAJAC). Le Bianco constate également que les Malgaches vivent encore dans la culture de supputation et de rumeur. La population n'a pas encore acquis la culture de dénonciation. Ce qui exigerait de fournir des preuves et de saisir le Bianco pour enquête. Il faut faire la différence entre dénonciation et diffamation publique. Les affaires Ramaroson et Zakariasy illustrent cette difficulté.

Les concours de recrutement d'élèves-magistrats et de greffiers seront encadrés par le Bianco. L'ENMG et le Bianco ont signé une convention de partenariat avec pour objectif le renforcement du contrôle à tous les stades du processus, de la réception des candidatures jusqu'à la publication des résultats, en passant par la confection des sujets, leur cryptage, ainsi que la phase de correction. « *De telles actions devront rétablir la confiance entre la population et la Justice* », a soutenu Christine Razanamahasoa, Garde des sceaux.

21/12 - L'insécurité au plus haut niveau à Madagascar, titre RFI. Des mesures exceptionnelles de sécurité sont en vigueur depuis le 20 décembre dans toute la Grande Ile. Les autorités espèrent qu'elles suffiront à dissuader les criminels car, depuis le début du mois dans la capitale, les délits graves se multiplient. 17 attaques à main armée ont été recensées depuis début décembre, trois fois plus que le mois dernier. Ce qui inquiète le plus, c'est la violence des malfaiteurs. « *Les actes de banditisme s'effectuent toujours avec des armes à feu, explique le directeur des opérations de la gendarmerie, les bandits sont équipés de kalachnikovs, du fusils de chasse, d'armes de poing. Mais ils sont venus en nombre* ». Et plusieurs fois ils étaient vêtus de treillis militaires. Une tenue qui trompe les victimes et concentre les soupçons sur les gendarmes. Le directeur des opérations est catégorique, ses

hommes ne sont en rien impliqués : « *Cela a existé, avoue-t-il. Mais pour le moment, avec les 17 cas, on n'a pas encore relevé de crimes dans le banditisme commis par des militaires. Le problème est qu'il y a des tenues militaires qui se vendent à gauche et à droite* ». Les membres de forces armées qui ont achevé leur service ou qui sont en congé sont priés de revêtir une tenue civile. Dans les rues, dans les quartiers de la capitale, les bandits sévissent. Craignant pour leur vie et leurs biens, les communautés font face à la situation en prenant les armes et en créant des initiatives communautaires. *La Gazette* incite la population à l'autodéfense.

13/12 - Mettre un terme aux enlèvements de ressortissants français. D'après un communiqué de l'ambassade de France, deux techniciens des procédures criminelles ont été dépêchés à Madagascar pour une mission d'expertise, afin d'identifier les voies et moyens de mettre un terme aux enlèvements de ressortissants français à Madagascar. « *La France ne peut pas accepter ce phénomène et il faut que cela cesse* », indique le communiqué. Les plaintes déposées en France devraient induire l'arrivée prochaine d'enquêteurs français dûment mandatés et rendre possible la poursuite des malfaiteurs et des commanditaires sur émission de mandats d'arrêts internationaux. Les enlèvements contre demande de rançons se sont multipliés ces derniers mois et concernent quasi-exclusivement des karana de nationalité française.

27/12 - La France invite ses ressortissants de passage à Madagascar à la plus grande prudence. Constatant une nette « *augmentation* » des risques liés « *à la criminalité de droit commun* » dans certaines villes malgaches, le Quai d'Orsay et l'ambassade de France ont réactualisé leurs recommandations aux voyageurs en déplacement dans la Grande Ile. « *Dans les principales agglomérations, les conditions de sécurité suscitent des inquiétudes en raison de la délinquance sur la voie publique (vols à la tire, vols dans les véhicules) et des cambriolages de résidences* », avertit le ministère français des Affaires étrangères sur son site, qui énumère les lieux particulièrement dangereux pour les étrangers.

29/12 - Des bandes de jeunes mineurs délinquants sévissent à Toamasina. Les vols et actes de vandalisme ont connu une forte augmentation. Ces bandes, dénommées « *Foroches* » agissent en plein jour et font preuve de la plus grande audace. S'ils sont bien connus sur la ville d'Antsiranana, ils semblent avoir fait école dans d'autres centres urbains.

► Justice, conditions carcérales

05/12 - Justice : « Lutte contre les rabatteurs et la corruption ». « *A la fois arnaqueurs et intermédiaires dans le système judiciaire malgache, les rabatteurs sont désignés comme les principaux outils d'un système de corruption touchant tous les secteurs de la justice* », lit-on dans le communiqué du conseil de gouvernement. Financé par l'ambassade de France à travers le Service de Coopération et d'Action Culturelle (SCAC), ce programme de lutte vise le renforcement des capacités des appareils judiciaires locaux et l'éradication de ces intermédiaires parasites. Il est notamment prévu de filtrer les entrées au tribunal, la construction d'une clôture autour du palais de justice et la mise en place de badges.

05/12 - Condition carcérale : la détresse psychologique explose, selon Handicap International. « *Plus de la moitié des détenus présentent des symptômes de détresse psychologique en arrivant au centre de détention. Deux par mois sont admis à l'hôpital psychiatrique d'Anjanamasina* », lance le directeur de l'humanisation de la détention et de la préparation à la réinsertion sociale lors d'un atelier sur la prise en charge psychosociale en milieu carcéral organisé avec Handicap International. Cette détresse est liée aux conditions de vie carcérale, dont la surpopulation et le piteux état des infrastructures, dans lesquelles vivent les détenus. En 2011-2012, 3.000 personnes ont pu être prises en charge mais le financement de l'UE s'achève à la fin du mois. L'administration pénitentiaire ne compte que 40 éducateurs spécialisés, qui ne peuvent couvrir les 80 centres de détention du pays. Près de 80% des détenus de la maison centrale d'Antanimora sont de simples prévenus qui n'ont toujours pas été jugés. Un fait qui témoigne du non respect des droits fondamentaux des détenus, estime la plateforme Hafari Malagasy.

26/12 - « Chaque année, environ 20 prisonniers d'Antanimora meurent, suite à des maladies. La plupart d'entre eux sont des prisonniers, condamnés à perpétuité » affirme le responsable des droits de l'homme au sein du ministère de la Justice.

Affaires Zakariasy et Ramarosoan

01/12 - Le syndicat des ingénieurs agronomes dénonce l'emprisonnement de Patrick Zakariasy. Ce notable traditionnel est aussi ingénieur des Eaux et forêts. Raison pour laquelle ses collègues se mobilisent. « *Zakariasy Patrick a dit la vérité, et au lieu d'ouvrir une enquête sur ses révélations, les autorités l'ont jeté en prison* » affirmé Rakotondrazafy, président du syndicat des ingénieurs agronomes (SIAM). Ce dernier dénonce la gabegie dans la gestion des ressources naturelles de Madagascar. Il critique également l'irrationalité de la gestion des ressources humaines. Madagascar compte en effet 2.000 ingénieurs agronomes (agriculture, pêche, élevage et eau et forêts).

Pourtant, ils ne sont que 300 au sein de la fonction publique. Autre cause de malentendu entre les ingénieurs agronomes et les forces de l'ordre : les accusations portées à leur encontre dans le supposé blanchiment des zébus volés par les dahalo. « *Les ingénieurs sont accusés de blanchir les bovidés volés en vue d'une exportation quand ils ont élaboré le projet « Valabe » en 2008 [projet de ranch initié par Marc Ravalomanana]. Les forces de l'ordre les considèrent même comme des trafiquants de « rongony » [drogue] à destination de la Réunion quand ces techniciens ont créé des aires protégées* », rapporte le président du syndicat.

Patrick Zakariasy transféré dans le quartier des détenus politiques. Selon ses proches, le Tangalamena a connu un gros problème de santé après sa mise en détention préventive dans le quartier des détenus de droit commun de la prison d'Antanimora. Son évacuation sanitaire aurait même été envisagée. Son avocat, Me Willy Razafinjatovo, envisage de déposer une nouvelle demande de liberté provisoire, la première ayant été refusée. La demande d'enquête parlementaire sur l'affaire soulevée par le Tangalamena n'a pas encore abouti. Son épouse demande que le pouvoir intervienne auprès des autorités chinoises afin qu'elles acceptent la publication des documents officiels concernant les conteneurs transportés par le bateau qui a débarqué du bois de rose dans un port chinois le 24 avril. Le Bianco ne s'est pas encore prononcé sur la plainte déposée par le notable.

12/12 - Suite à la plainte déposée par la Mainland, Patrick Zakariasy a de nouveau été auditionné. La gendarmerie a fait le déplacement à la prison d'Antanimora pour recueillir ses déclarations. Son avocat, Me Willy Razafinjatovo, soutient que « *le chef traditionnel dispose des preuves qui confirment ses révélations. C'est pourquoi nous avons demandé à la gendarmerie d'ouvrir une enquête auprès de l'Office National de l'Environnement (ONE)* », a-t-il expliqué. Les notables et natifs de la province de Toamasina, ainsi que l'association regroupant les 18 ethnies résidant dans cette localité, ont exigé sa libération pour le 12 décembre.

04/12 - Alain Ramaroson : « *La loi est claire, je n'ai fait que mon travail, on ne peut pas me poursuivre pour des déclarations que j'ai faites dans le cadre de mon travail en tant que président de la Commission Défense et sécurité* ». Une manière de faire savoir qu'il n'envisage pas de répondre à une éventuelle convocation pour enquête. Le président du parti Masters a déjà décliné à deux reprises une convocation à la gendarmerie. D'après ses explications, « *le CST en tant qu'institution m'interdit d'y répondre* ». Il laisse entendre qu'il bénéficie du soutien des membres de la Chambre haute, dont le président, le général Dolin Rasoloso, aurait déjà envoyé deux lettres d'interpellation à l'endroit des forces de l'ordre pour leur rappeler qu'« *en tant que parlementaire, le vice-président du CST ne peut pas être poursuivi pour des délits d'opinion. Par ailleurs, la convocation n'a pas respecté les textes en vigueur dans la mesure où le bureau permanent du CST n'a pas été avisé* ». Pour justifier son refus, Alain Ramaroson rappelle les dispositions de la feuille de route prévoyant l'arrêt des poursuites judiciaires pour des faits à caractère politique.

06/12 - Le CST donne un accord de principe à la création d'une commission d'enquête relative au décès de Nadine Ramaroson, nièce d'Alain Ramaroson, ancienne ministre de la Population. Elle sera composée d'un maximum de 13 membres et prendra en compte toutes les données collectées par la famille pendant plus d'une année. Les résultats de l'enquête seront remis aux autorités et à la justice. D'autres commissions d'enquête relatives à des sujets tout aussi sensibles ont été mises sur pied, notamment sur les affaires de trafic de bois de rose, la gestion du patrimoine minier, la gestion de la société du port autonome de Toamasina (SPAT) et les litiges fonciers qui ont pris de l'ampleur depuis le début de la période transitoire. Une sixième commission sera mise en place prochainement pour mener les investigations sur les événements du Sud. Certains observateurs estiment cependant que la mise en place de ces commissions d'enquête arrive un peu tard, vu l'ampleur des dégâts et la sensibilité de certains des dossiers qui auraient nécessité une intervention directe immédiate des parlementaires. Depuis le début de la transition, ces dossiers sensibles ne cessent de faire couler beaucoup d'encre. Selon Alain Ramaroson, « *la raison d'être de ces différentes commissions est de mettre à nu les dessous de tous ces sujets classés sensibles* ». Et ce dernier d'ajouter, « *nous allons tout de suite nous mettre au travail* ».

19/12 - L'étau se resserre autour d'Alain Ramaroson, président de la commission Sécurité et défense du CST. « *Très tôt le matin, des éléments des forces de l'ordre, armés, sont venus à mon domicile. Ils ont présenté un mandat d'amener contre moi. Mais j'ai refusé d'y aller* », a-t-il déclaré. Les autorités judiciaires sont revenues à la charge à la suite d'une plainte de plusieurs personnes déposées contre Alain Ramaroson, probablement dans l'affaire dite de Saonierana-Ivongo. Le parlementaire a toujours refusé de répondre aux convocations des enquêteurs dans le dossier qui concerne ses déclarations fracassantes sur les causes non élucidées du décès de sa nièce, Nadine Ramaroson, ministre de la Population. Il a bénéficié de la prise de position du CST qui avait fait savoir que ses membres sont protégés durant les sessions. Cette fois-ci, le mandat d'amener a été délivré par le parquet quelques jours après la clôture de la session. Alain Ramaroson a tenté d'expliquer son refus : « *On me traite comme un terroriste. Il existe un protocole institutionnel que certains ne respectent même pas. On ose même fouiller la voiture d'un membre du gouvernement [Olga Ramaroson, ministre de la Population] en sortant de son domicile !* », a-t-il déploré, alors que les éléments des forces de l'ordre attendaient devant le domicile du parlementaire et inspectaient les véhicules qui quittaient les lieux. Politisant l'affaire, il s'insurge : « *Voilà ce qu'on réserve maintenant à ceux qui ont œuvré pour offrir des sièges dorés aux dirigeants* ». Le parlementaire a fortement irrité le pou-

voir pour ses accusations relatives aux circonstances du décès de sa nièce. Il a pris une part active à la mise sur pied de 6 commissions d'enquête parlementaire portant sur le décès de sa nièce, les trafics de bois de rose, la sécurité dans le Sud, la gestion des ressources minières, les litiges fonciers et la gestion des marchés à la Société du Port autonome de Toamasina. Alain Ramaroson a reçu le soutien de collègues venus lui témoigner leur solidarité. Adolphe Ramasy a parlé d'une « intimidation », « car certains ne veulent pas que la vérité éclate ». Jean-Eugène Voninahitsy, président des « Autres sensibilités » (AS), signataire de la feuille de route, a également témoigné de son soutien. Christine Razanamahasoa, ministre de la Justice, a réfuté une manœuvre politique derrière la procédure. « Nous ne nous immiscions pas dans le domaine politique. Personne n'est au-dessus de la loi », a-t-elle soutenu. « Alain Ramaroson a porté plainte et il est normal qu'on l'écoute pour que son dossier avance », a-t-elle poursuivi. Le président du CST, Dolin Rasolosoa, a adressé un courrier aux responsables de la justice et des forces de l'ordre pour leur rappeler que les membres du CST bénéficient de « l'irresponsabilité parlementaire ». D'après Patrick Rajoelina, observateur de la vie politique, président du mouvement civique « Fanorenana » et membre du Comité consultatif constitutionnel (CCC), la réaction des parlementaires du CST au domicile d'Alain Ramaroson est anticonstitutionnelle, les membres du CST étant nommés et non des élus.

Pour *Ma-Laza*, « il s'agit d'une énième crise dans la crise. Mais plus sournoise car elle met à mal la solidité de l'alliance des « treizemaites ». Donc des adversaires de l'ancien régime. Mais il s'agit également d'Alain Ramaroson, actif et activiste, selon les analystes. Albert Zafy, Didier Ratsiraka, Marc Ravalomanana en avaient fait les frais à l'époque. (...) L'homme dérange... ».

Selon *La Nation*, d'intenses tractations ont été menées dans les hautes sphères pour empêcher l'exécution du mandat d'emmener, dont l'origine serait relative à deux plaintes. L'une aurait été déposée par Hajo Andrianainarivelo, vice-premier ministre, tandis que l'autre reste un mystère, tant pour son auteur que pour les motifs. Le VPM bénéficie actuellement de l'oreille attentive d'Andry Rajoelina. Il veut faire écrouer Alain Ramaroson après avoir entendu son nom cité comme « cerveau de la disparition de Nadine Ramaroson ». Sur cette affaire, « une clause de non divulgation et d'arrestation de toute tentative de poursuite judiciaire », aurait été conclue, selon un parlementaire, entre Olga Ramaroson, actuelle ministre de la Population et épouse d'Alain Ramaroson, Hajo Andrianainarivelo, ainsi qu'un conseiller spécial d'Andry Rajoelina. En toute logique, le feuilleton Nadine Ramaroson devrait être terminé. Alors que ce n'était pas le cas. « Quelqu'un n'a pas tenu parole », selon toujours ce parlementaire. Les observateurs s'interrogent sur les dessous de cette affaire qui atteint le cœur du pouvoir.

20/12 - Le premier ministre ordonne la suspension « jusqu'à nouvel ordre » de l'exécution du mandat d'amener qui pèse sur Alain Ramaroson. « Il s'agit d'une directive donnée par Omer Beriziky auprès de la ministre de la Justice », précise une source autorisée. Le premier ministre aurait déclaré : « Je pense que l'envoi de militaires armés au domicile d'Alain Ramaroson est disproportionné par rapport au mandat d'amener émis à son encontre ». Andry Rajoelina a également lancé un appel aux uns et aux autres « pour adopter un comportement responsable et digne ». Alain Ramaroson « prend acte » de ces décisions. « Mais cela n'enlève pas la solidarité parlementaire et la poursuite de la mise en place des commissions d'enquête », prévient-il. Un membre du CST, qui se range du côté de son collègue, voit dans le geste du pouvoir une « prise de conscience ». « L'histoire nous enseigne que ce sont ces querelles entre les partisans du régime qui conduisent toujours à sa perte », lance-t-il. Hajo Andrianainarivelo confirme néanmoins qu'il n'a pas l'intention de retirer sa plainte pour diffamation à l'encontre d'Alain Ramaroson. Il ajoute que dans ce cadre, il a été auditionné, lui et son épouse, par la gendarmerie. « Je n'ai pas crié au scandale après mon audition et pourquoi d'autres personnes refusent de se plier à la loi ? » s'est-il étonné. Pour *La Gazette*, cette affaire opposant deux barons du régime et compagnons de route d'Andry Rajoelina ternit l'image de la Transition. Le sujet est sensible dans la mesure où le vice-premier ministre Hajo Andrianainarivelo serait pressenti pour être le dauphin d'Andry Rajoelina dans le cas où celui-ci se déciderait à suivre les recommandations de la SADC et à renoncer à se présenter.

Poursuites de Marc Ravalomanana devant la justice sud-africaine

19/12 - L'AV7 s'oppose au retour de Marc Ravalomanana. « Les plaignants demandent au gouvernement de Madagascar de prendre les dispositions nécessaires afin que Marc Ravalomanana reste en Afrique du Sud », a rapporté Me David Erleigh, l'avocat sud-africain de l'association des victimes du 7 février 2009 et proches du pouvoir. L'avocat a précisé qu'il a organisé une réunion avec l'AV7 le 17 décembre en réaction au recours en appel de l'ancien président concernant la plainte pour crime contre l'humanité dont il est accusé par ses clients devant la justice sud-africaine. Un recours en appel qui lui aurait été notifié le 14 décembre. Me David Erleigh n'a pas manqué de rappeler que la restriction de déplacement de Marc Ravalomanana jusqu'à la fin des investigations et du jugement est toujours en vigueur. Cette restriction n'est exceptionnellement levée que lors d'une invitation écrite de la SADC. L'avocat a annoncé la venue début janvier d'enquêteurs sud-africains chargés de recueillir des informations sur les événements du 7 février 2009. Me Hanitra Razafimanantsoa, avocate chargée de la défense des intérêts de la famille Ravalomanana, dément les allégations de Me David Erleigh, avocat de l'AV7 : « Les autorités sud-africaines n'ont ni retiré son passeport, ni imposé à Marc Ravalomanana de requérir l'autorisation de la SADC à chacun de ses déplacements », affirme-t-elle. L'annonce de l'avocat de l'AV7 n'intimide pas les partisans de Marc Ravalomanana. « L'envoi d'enquêteurs sud-africains à Madagascar pourrait être, au contraire, bénéfique », d'après Guy Maxime Ralaiseheno. Il estime que cela « devrait permettre de découvrir les preuves de l'innocence ».

de l'ancien président dans l'affaire du 7 février ». Les partisans de l'ancien président sont convaincus que les déclarations du colonel Charles Andrianasoavina pourraient influencer sur le déroulement d'une enquête internationale indépendante. Certains d'entre eux estiment que, tôt ou tard, une enquête internationale devra être menée au sujet des violations des droits de l'homme perpétrées depuis 2009 et que, dans ce cadre, Andry Rajoelina et ses partisans auront également à rendre des comptes.

► Divers

04/12 - Le 1^{er} Festival international du Film des Droits de l'Homme d'Antananarivo, manifestation culturelle sans précédent dans la Grande Ile. Selon les organisateurs, cet événement a pour ambition d'encourager la culture des droits humains à Madagascar grâce à une programmation cinématographique de qualité et populaire. Au programme, projection de films et débats sur des sujets d'actualités brûlants ou tabous (euthanasie, homosexualité, travail des enfants, trafics humains, liberté d'expression...). Le festival vise à alimenter le débat public de manière apaisée et pacifique. Il se veut être un moment de dialogue, de rencontres et d'échanges, un nouvel espace d'expression de la culture démocratique. Il vise en outre à fédérer les énergies de l'ensemble des acteurs de la société civile qui travaillent à l'émergence d'une culture des droits de l'homme à Madagascar. Il souhaite leur servir de plateforme de sensibilisation de la population et d'instrument de plaidoyer vis-à-vis des pouvoirs publics. « *C'est un test grandeur nature pour savoir si démocratie il y a, tel qu'on le clame. Nous avons choisi des films qui parlent de sujets d'actualité. À l'issue de ces débats, on espère pouvoir établir un état des lieux de la situation à Madagascar* », annonce Laza, responsable des opérations du FIFDH, organisé conjointement par l'association [A]lliance et l'association Rencontres du Film court. Il bénéficie du soutien de l'UE dans le cadre de son programme de promotion des droits de l'homme. Au programme notamment, le film « *Dahalo Dahalo* », réalisé par Benoît Ramampy en 1984, qui affirme que même les dahalo ont des droits et que le respect des droits de l'homme peut ne pas être compatible avec le respect des dina villageois qui conduisent à des exécutions extrajudiciaires. Autre film sur un sujet d'actualité : « *Liban, bonnes à vendre* » de Dominique Torres. Pour *Midi*, l'évènement revêt une grande importance dans le contexte intérieur actuel.

05/12 - La mise en place de la Commission nationale indépendante des Droits de l'Homme (CNIDH) s'accélère. Un projet de loi est en gestation, il prévoit notamment que les membres exerceront leur fonction à temps plein pour pouvoir donner des réponses rapides et appropriées aux cas de violations perpétrées. Sa composition n'est pas encore précisée mais elle devrait « *allier la représentativité, le pluralisme, l'expertise, l'expérience, la bonne moralité, l'intégrité, l'attachement aux valeurs et principes des droits de l'homme* ».

18/12 - Raymond Ranjeva élu président de la société africaine de droit international, lors de l'assemblée générale constitutive qui s'est tenue au Congo Brazzaville. L'ancien vice-président de la Cour Internationale de Justice occupe ainsi une nouvelle responsabilité au niveau international, après avoir été reconduit récemment au Conseil pontifical Justice et paix. L'objectif de cette organisation est la promotion et l'avancement de l'éducation publique sur la loi en Afrique.

ECONOMIE - SOCIAL - ENVIRONNEMENT

► Conflits sociaux

05/12 - La ministre de la Justice lance un ultimatum aux greffiers. « *Je lance un appel à tous les greffiers sans exception dans tout Madagascar de reprendre leur travail à partir du 6 décembre* », déclare Christine Razanamasoa dans une déclaration télévisée. La garde des Sceaux évoque les « *efforts produits pour qu'il y ait un apaisement* ». Elle concède l'existence des « *quatre rencontres infructueuses* » entre les responsables de son département et le syndicat des greffiers de Madagascar depuis le début de la grève, le 26 novembre. Un recours à la procédure de réquisition serait envisagé.

08/12 - Le syndicat des agents pénitentiaires emboîte le pas aux greffiers et lance un ultimatum. Il attend depuis 5 mois la sortie du décret d'application des nouvelles grilles indiciaires. Il menace de refuser de nouvelles incarcérations et de cesser de conduire les prisonniers auprès des magistrats. Le directeur général de l'administration pénitentiaire avait rappelé il à quelques mois que « *toute cessation concertée de travail ou tout acte collectif ou individuel d'indiscipline caractérisée est interdite* » aux personnels pénitenciers.

13/12 - Les gardes pénitenciers en grève bloquent les prisons. Leur ultimatum ayant expiré, ils refusent d'accueillir les nouveaux détenus et de conduire les prévenus au tribunal. Le syndicat des pénitenciers confirme la fermeture de toutes les prisons pour une durée indéterminée. Ils sont près de 2.000 agents répartis à travers l'île à observer cette grève générale.

14/12 - Le syndicat des agents pénitentiaires a décidé de reprendre le travail en attendant que le décret d'application portant réforme de leur grille indiciaire soit examiné en conseil des ministres.

12/12 - Le syndicat des agents forestiers et de l'administration forestière est en grève depuis fin novembre. Le ministère fait planer des menaces de sanctions. Ses revendications portent notamment sur la nomination d'un ministre à la tête du département, ainsi que sur l'attribution de l'assainissement de la filière aux forestiers. La mouvance Zafy, à qui revient la nomination du ministère de l'Environnement, aurait proposé le nom de Joseph Ramiandrisoa pour se succéder à lui-même après son limogeage. Les agents déclarent avoir arrêté les reconnaissances des aires protégées privées dont la promotion et la gestion sont assurés par des ONG. La préparation de la prochaine campagne de reboisement pourrait être entravée.

► Exploitation des ressources minières et halieutiques

01/12 - Trafic d'or vers Dubaï : 10 millions Ar par personne versés mensuellement comme pot-de-vin à des autorités civiles et militaires, affirme *Ma-Laza*. En dépit des efforts menés par les autorités et les organismes spécialisés, dont le Bianco, la corruption continue de faire des ravages au détriment des ressources et richesses naturelles du pays. Les individus en cause seraient majoritairement de hauts responsables situés à des postes clés. Des noms auraient été livrés à la gendarmerie, qui devrait saisir sous peu la justice.

« **L'exploitation de l'ilménite par QMM / Rio Tinto à Taolagnaro : des impacts désastreux** », titre notamment l'ONG **Les Amis de la Terre** dans son rapport intitulé « *Madagascar : nouvel eldorado des compagnies minières et pétrolières* »¹². *La Gazette* met l'accent sur la présence de monazite, un minerai radioactif, dont les résidus inquiètent fortement les populations locales. QMM a certes pris des initiatives pour son stockage mais les spécialistes ne sont pas pour autant rassurés, eu égard au faible niveau de contrôle et à l'insuffisance des moyens du ministère des Mines. Qui plus est, écrit le quotidien, l'arrogance des responsables du site ne donne pas confiance. S'il est vrai, constate-t-il, qu'on ne peut dénoncer facilement la convention d'établissement signée par l'Etat avec QMM, il y a certainement des possibilités de rectifier le tir, notamment pour ce risque de radioactivité qui peut affecter 6.000 résidents proches du site.

03/12 - La suspension du permis environnemental de la société minière chinoise Mainland levée sous conditions. Le permis accordé le 24 avril 2009 concerne l'exploitation d'ilménite dans les communes de Soanierana Ivongo, Ampasimbe Manantsatrana et Ampasina Maningory (région Analanjirofo). Il a été suspendu en juin 2011 pour non respect flagrant et grave du cahier des charges environnemental. Parmi les motifs : risques sur la santé des travailleurs et des riverains exposés à d'éventuelles contaminations radioactives, non enlèvement de stocks de plus de 2 mois, activités d'exploitation à quelques mètres du bord de mer, non-respect des charges sur la route nationale Foulpointe-Toamasina, absence de contrat de travail et de versement de cotisations sociales pour les salariés...Un comité chargé du suivi environnemental a vérifié sur le terrain l'application des mesures correctives que Mainland s'est engagé à prendre. Ses membres dénoncent le comportement de la société, qui préfère s'adresser aux politiciens plutôt que de se rapprocher des services aptes à l'aider à résoudre ses problèmes techniques. Il conditionne donc, entre autres, la levée de la suspension du permis à l'obligation de prendre l'attache des services techniques compétents. Les risques de contamination radioactive ne sont pas nuls pour les employés qui ont manipulé ces produits ainsi que le zircon également exploité par la société. Les équipements de protection offerts ne seraient pas aux normes et les travailleurs ne disposent pas de dosimètre. Les spécialistes ne sont pas alarmistes mais notent que les risques de contamination sont probabilistes. Jusqu'ici, les retombées fiscales et parafiscales des activités de Mainland (un peu plus de 1,3 milliard Ar) ainsi que ses dons évalués à 11,6 millions Ar en 2010 sont loin de compenser les dégâts qu'elle a provoqués dans l'Analanjirofo.

08/12 - Le lagon de Ranobe à l'épreuve de l'exploitation minière. La société australienne World Titanium Resources qui a, en 2009, pris le relais d'Exxaro Resources Ltd, envisage de lancer les opérations d'aménagement du site de Ranobe en vue d'un début d'exploitation de l'ilménite et du zircon contenu dans le sable à partir de fin 2014. La teneur du sable en métaux lourds varie entre 4 et 10%. Le contexte économique est favorable. Cela implique des investissements colossaux à l'échelle de l'Atsimo Andrefana. Le magnifique lagon de Ranobe pourrait donc devenir rapidement un centre d'activité économique aussi important que Tolagnaro où l'ilménite est exploitée par QMM. Des conflits d'intérêt sont à prévoir avec les pêcheurs, les hôteliers et les amis de la nature. Des centaines d'hectares vont être transformés pendant les décennies qui viennent. Dans les documents assez flous de World Titanium le site d'exploitation serait cependant éloigné du rivage de plus d'une quinzaine de kilomètres.

22/12 - Le ministère de la Pêche s'apprêterait à attribuer à une compagnie privée chinoise une vingtaine de licences de pêche pour de gros bateaux industriels, selon *Tribune*. Le quotidien dénonce l'octroi de licences supplémentaires à des pavillons étrangers, au détriment d'une gestion durable des ressources. Une pratique qui s'est développée durant la Transition et qui attesterait de la capacité des entreprises chinoises à corrompre les

¹² <http://www.bastamag.net/article2802.html>

ministres qui se sont succédé. Il écrit : « *L'ambassade de Chine devrait y regarder de plus près car à un moment ou un autre, on mettra tout sur le dos de tous les chinois du pays. (...) Le pouvoir de Transition devrait y regarder aussi de très près en n'admettant pas que le ministère de la Pêche soit le ministère de la dilapidation des ressources naturelles* ». Les sociétés d'armements malgaches veulent des assurances.

► Trafics de bois précieux

03/12 - L'ordonnance portant répression des infractions relatives aux bois précieux mentionne une juridiction spéciale. L'Alliance Voahary Gasy réclame sa création. Celle-ci a été mentionnée dans l'ordonnance promulguée le 8 août 2011 mais elle n'a pas été suivie d'effet à ce jour. « *Tant que la juridiction spéciale n'est pas mise en place, l'ordonnance que la présidence a publié n'a pas vraiment sa raison d'être. La juridiction devrait assurer la poursuite et le jugement des infractions prévues dans l'ordonnance n°2011-01* », indique Andry Andriamanga, coordonnateur de Voahary Gasy. L'absence de cette juridiction engendre un manque à gagner considérable pour l'État. Elle stipule en effet que toutes les personnes impliquées sont passibles d'une peine d'emprisonnement de 2 à 5 ans, mais aussi d'une amende d'un montant équivalent au double de la valeur commerciale des produits provenant de l'infraction. Sont inclus dans l'infraction les auteurs de coupes, ceux qui ont exploité ou ont tenté d'exploiter les bois précieux, les transporteurs, ceux qui gèrent le stockage et la vente. En attendant que la juridiction spéciale voie le jour, le comité créé spécialement pour gérer le problème des bois saisis n'a toujours pas statué sur l'avenir de ces richesses. D'après Emmanuel Rakotovahiny, représentant du premier ministre auprès du ministère de l'Environnement, « *le comité effectue actuellement une étude des cadres légaux sur les bois précieux, mais également les moyens de liquidation des bois saisis* ».

12/12 - La gendarmerie de Toamasina a mis la main sur 3 camions remplis de bois de rose en provenance de Mananara. Les gendarmes et les forestiers revendiquent tous deux la garde des produits. Chaque partie accuse indirectement l'autre d'être mêlée au trafic. Les bois saisis ont été acheminés à la direction régionale des Eaux et forêts mais les gendarmes s'y seraient opposés. Face à leur insistance, les forestiers auraient renoncé. « *L'attitude des forces de l'ordre est très bizarre* », déclare un responsable du ministère de l'Environnement. Les zones d'ombre entourant cette saisie n'ont pu être levées. La mouvance Zafy dénonce le rôle que tiendrait Mainland dans ce trafic. Les camions-bennes de la société, utilisés pour le transport d'ilménite, servaient également à transporter des pièces de bois de rose. La mouvance apporte son appui aux déclarations de Patrick Zakariasy au sujet de ce réseau de trafiquants. Elle exhorte la primature à assumer ses responsabilités.

24/12 - Selon l'Alliance Voary Gasy (AVG), plus de 48.000 rondins de bois précieux ont été saisis et placés dans des lieux sécurisés. Ils représenteraient 48 millions de dollars à l'état brut mais peuvent se vendre 30, voire 40 fois ce prix, une fois transformés. Ces bois saisis pourrissent sur place étant donné qu'aucune procédure d'appel d'offre international n'a été lancée.

26/12 - Une vaste opération de gendarmerie est en cours dans la région Sava, révèle le site réunionnais *Zinfos974*. Une quarantaine de gendarmes et de militaires s'interposent pour arrêter une tentative d'exportation de bois de rose vers la Chine. Le syndicat des agents forestiers parle d'un trafic avorté, grâce à une mobilisation générale de toutes les entités et des habitants de la région. Le ministère de l'Environnement affirme ne pas être au courant : « *si ce trafic existe vraiment, la direction régionale de l'environnement m'aurait déjà averti* », déclare le représentant du premier ministre auprès du ministère de l'Environnement, Emmanuel Rakotovahiny. Un quotidien malgache a révélé que des pirogues et autres embarcations faisaient la navette entre la terre ferme et la haute mer pour remplir de plusieurs tonnes de bois de rose un navire stationné au large. L'identification du bateau est en cours, mais il n'est pas parti, assure le syndicat des agents forestiers qui participe à l'enquête.

Le coup de filet a permis l'arrestation de 21 individus et la saisie de 346 rondins. « *L'enquête est en cours. Les principales personnes arrêtées demeurent des manutentionnaires* », a fait savoir la gendarmerie d'Antsirana-na. Ce trafic à la veille de la Saint Sylvestre ne semble guère se limiter dans le district d'Antalaha. Un habitant du district de Mananara Nord relate un transport, au grand jour, de bois de rose par de petits bateaux. Les bois précieux sont escortés par des hommes en treillis et en tenue de la gendarmerie nationale, affirme-t-il.

29/12 - Le marché du bois inondé de produits illégaux. Le pays compte actuellement moins de 10 permis pour l'exploitation forestière, contre 250 en 2000. A cette date, l'Etat avait décidé de supprimer l'octroi de permis de gré à gré pour le remplacer par des appels d'offres. Or cette nouvelle pratique se fait au compte-goutte et le premier appel d'offres ne date que de 2006. Entre 2000 et 2006, une bonne partie du marché était déjà approvisionnée par des exploitations illégales. Ce problème inciterait des exploitants à travailler dans l'illégalité, alors que les activités forestières pourraient représenter le 1/3 de l'économie nationale, selon certains économistes. Le pays manque d'une vision sur la gouvernance forestière, estime l'Alliance Voahary Gasy (AVG). Des assises nationales sont prévues en 2013 pour tenter de résoudre ces questions. Si les 6 millions d'ha de forêts non encore détruites faisaient l'objet d'une valorisation économique durable, le pays en récolterait 100 millions de dollars par an, tout en augmentant sa couverture forestière. La situation des forêts malgache est alarmante. Près de 50 % des forêts qui

existaient en 1950 ont disparu et dans 30 ans, si aucune mesure n'est prise, la totalité de la forêt malgache aura disparu.

► Bailleurs de fonds

01/12 - La Banque mondiale approuve deux projets d'urgence pour les infrastructures et les services primordiaux. Objectif : lutter contre la considérable détérioration des conditions socio-économiques liée aux effets conjugués de la crise politique et de la fréquence élevée des catastrophes naturelles. Ces financements d'urgence sont attribués à titre exceptionnel et ne doivent pas être interprétés comme un signe de normalisation des relations, lesquelles demeurent régies par la politique entrée en vigueur en mars 2009 relative aux relations avec les gouvernements de facto. 77 % des ménages vivent actuellement en dessous du seuil de pauvreté, un des taux de pauvreté les plus élevés d'Afrique. Le nombre d'enfants en dehors du secteur éducatif a augmenté de façon spectaculaire, passant de 590.000 en 2005 à plus de 800.000 en 2010. Dans certaines régions, la malnutrition infantile aiguë a augmenté de plus de 50 %. La mortalité infantile a augmenté de 30 % dans l'Androy. Certaines infrastructures critiques peuvent s'effondrer et doivent être réparées ou reconstruites. Le dernier cyclone à lui seul aurait endommagé plus de 2.000 salles de classe. Pour un montant de 102 millions de dollars, le premier projet se consacrera à la préservation d'infrastructures et à la prévention de la vulnérabilité des populations. Pour un montant de 65 millions de dollars, le second apportera un appui d'urgence à des services primordiaux en matière d'éducation, de santé et de nutrition. Le financement sera assuré par l'IDA, institution du groupe de la Banque mondiale œuvrant en faveur des pays les plus pauvres. Les Etats-Unis se seraient ainsi opposés au déblocage de ce prêt.

► Environnement, questions foncières, monde des affaires, divers

22/12 - Conservation et développement : 25% de plus pour les aires protégées en 2013. 1,2 million de dollars. C'est le montant alloué par la Fondation pour les aires protégées et la biodiversité de Madagascar (FAPBM) pour plus de 2 millions d'ha répartis sur 17 sites et concernant plus de 1 million de personnes. Une hausse de 25% par rapport à 2012 où 15 sites étaient concernés. La fondation présidée par Sahondra Rabenarivo et dirigée par Beboarimisa Ralava figure parmi les fonds fiduciaires environnementaux reconnus mondialement comme un mécanisme novateur de financement de la conservation. Elle finance les aires protégées grâce aux intérêts de son capital de 50 millions de dollars et ambitionne d'ici 2016 de couvrir le 1/3 des besoins financiers des aires protégées estimés entre 17 et 20 millions par an. Elle finance les activités de conservation et de développement, l'écotourisme et les coûts de gestion.

19/12 - Les douanes de La Réunion découvrent un trafic de batteries usagées à destination de Madagascar. « Certains veulent faire de la Grande Ile un véritable dépotoir », écrit le JdM. Après en avoir fait une plaque tournante du trafic de drogue, ils s'attaquent maintenant au trafic de batteries usagées, dont le contenu est hautement toxique. Les conteneurs poubelle ont été saisis. Une affaire qui n'est pas sans rappeler, toutes proportions gardées, le déversement de déchets toxiques en Côte d'Ivoire en 2006.

14/12 - Les pays de l'océan Indien se réuniront à Madagascar en février 2013. Ils comptent faire de la Grande Ile le grenier alimentaire de la région. Ce projet, évoqué depuis plusieurs années, s'impose comme une évidence dans le contexte actuel. Les participants au dernier Forum économique des îles (FEIOI) tenu à La Réunion en novembre, ont décidé de faire un pas en avant pour sa concrétisation. « Il est illogique que des pays comme Maurice s'approvisionnent en légumes ou en maïs en Australie ou même au Brésil, avec le coût que cela représente en termes de transport. Madagascar a le potentiel de satisfaire ces besoins et de tirer profit des retombées », déclare Chabani Nouridine, président de l'UCCOI, organisateur de la FEIOI. « Au final, il va falloir arriver à établir une relation de confiance entre toutes les parties prenantes à travers la mise en place d'un véritable partenariat gagnant-gagnant. Ce manque de confiance était en grande partie, l'une des causes ayant fait échouer d'autres initiatives qui allaient dans ce sens », souligne un opérateur malgache.

01/12 - La vente de « Air Force II » obtenue par des intermédiaires français ? Sa société parisienne Orizon Finance ayant été mise en liquidation le 3 octobre, Philippe Leclerc, conseiller français d'Andry Rajoelina, s'est recentré sur Antananarivo. Il est notamment intervenu, selon la LOI, dans le dossier de la vente de « Force One II ». C'est lui qui aurait introduit auprès des autorités malgaches le Français Arnaud Poisson, de la société suisse Antaris Aviation, pour servir d'intermédiaire dans la vente, réalisée pour 24,5 millions de dollars auprès de la société Las Vegas Sands Corp., enregistrée dans le Nevada et propriétaire de casinos dans plusieurs pays. La société française Aerostock, qui servait précédemment d'intermédiaire pour essayer de vendre cet appareil, aurait été coiffée sur le poteau.

Le produit de la vente de « Air Force II » au profit de la relance de l'industrie sucrière ? Le vice-premier ministre chargé de l'Industrie et de l'économie suggère la relance des activités de la Sirama via les recettes issues de la vente de l'appareil présidentiel de Marc Ravalomanana. Le redémarrage des deux usines de Nosy-Be et de

Brickaville nécessite 40 millions de dollars. Hery Rajaonarimampianina, ministre des Finances et du budget, assure que le produit de la vente de l'avion est déjà intégré à la loi des finances 2013.

08/12 - La Nation croit savoir que c'est un homme d'affaires proche du régime qui a véritablement acheté l'avion. Une « source sûre » affirme que la société Las Vegas Sands Corp n'est qu'une simple façade. Dans cette hypothèse, le quotidien soulève deux questions : le prix de vente annoncé a-t-il été entièrement payé ? Est-ce que l'avion restera définitivement aux Etats-Unis ? Le transit de l'appareil par la Tanzanie, pays connu comme plaque tournante de nombreux trafics, avait intrigué les observateurs.

05/12 - Air Madagascar reste en accès restreint en Europe. La Commission européenne a mis à jour la liste des transporteurs aériens faisant l'objet d'une interdiction d'exploitation ou de restrictions d'exploitation dans l'UE. Cette nouvelle liste remplace la précédente, établie en avril 2012. La compagnie nationale espérait sortir de l'annexe B de transporteurs aériens faisant l'objet de restrictions d'exploitation dans l'UE mais elle y figure toujours. Selon les informations recueillies auprès de la délégation malgache, les prochaines négociations auront lieu en avril 2013. La presse malgache a évoqué « des sources fiables » qui auraient confié que « l'implication de trop près du gouvernement de la Transition dans cette affaire n'a pas toujours été vue d'un bon œil ». « Les transporteurs aériens figurant à l'annexe B pourraient être autorisés à exercer des droits de trafic en affrétant un appareil avec équipage appartenant à un transporteur aérien qui ne fait pas l'objet d'une interdiction d'exploitation, à condition que les normes de sécurité applicables soient respectées » explique la Commission. Des missions d'assistance technique sont en vue. Air Madagascar va donc devoir continuer à utiliser ses A340 sous les couleurs d'Air France pour ses liaisons avec l'Europe, plus précisément avec la France, ce qui ne va pas arranger ses finances, même si ces restrictions ne touchent pas les autres destinations, notamment asiatiques. Pour les observateurs, le litige qui oppose la SRDI SA de Jean-Marc Demoulin à l'Aviation civile de Madagascar (ACM)¹³ ne serait pas étranger à cette décision.

26/12 - Marc Ravalomanana s'active en coulisse pour reconstruire son empire dans l'agroalimentaire, dévasté en 2009, titre une dépêche de l'AFP. Le groupe Tiko avait engagé près de 75 millions d'euros dans le secteur entre 1979 et 2008, avec à la clé, la création de 3.000 emplois directs et de 11.000 emplois indirects. Le groupe était parvenu à assurer 60 % des importations de riz, 71 % des farines, 70 % de l'huile de soja et fournissait 40 % des produits laitiers distribués sur le marché intérieur. La renaissance de son conglomérat est l'une des raisons qui poussent Marc Ravalomanana à rentrer au plus vite. Les unités de production et les entrepôts du groupe sont à l'abandon depuis plus de trois ans. Les ruines servent de lieux de réunion à ses partisans. Le régime de Transition s'est approprié certains de ses biens. Le principal obstacle à la reprise de l'activité est la dette contractée envers le fisc, qui a obtenu de la justice une autorisation de saisie des biens du groupe pour les vendre aux enchères, non exécutée à ce jour. Les taxes dues par Tiko s'élèveraient à 61 millions d'euros. Ces dettes sont négociables, estiment les analystes: « Ce dont Marc Ravalomanana a besoin, c'est d'un accord politique pour protéger ses investissements. Tiko n'a pas besoin d'un sauvetage mais d'une reprise d'activités », estime Serge Zafimahova, membre du CDE, influente association de leaders d'opinion. En juin, le fils de l'ancien président, Tojo Ravalomanana, a présenté à la presse l'état des pertes du groupe. A la suite des manifestations du « lundi noir » (26 janvier 2009) qui ont tourné aux pillages, le groupe a estimé ses pertes à plus de 36 millions d'euros. En outre, Marc Ravalomanana, condamné en 2010 à une peine de travaux forcés à perpétuité pour meurtre et complicité de meurtre pour le carnage du 7 février 2009, se voit réclamer un important dédommagement financier par l'association des victimes (AV7). « Nous exigeons la saisie des biens de M. Ravalomanana pour réparer les dommages qu'il nous a causés », affirme la secrétaire générale de l'association, Éléonore Ralalanirina.

28/12 - Plus de 70% des PME du secteur du bâtiment et travaux publics ont été fermées depuis la crise, indique la confédération nationale des PME du BTP. Selon le secrétaire général. En 2008, 10 % du chiffre d'affaires provenait des marchés publics et des grands projets de construction financés par les bailleurs de fonds.

29/12 - Le chômage à l'origine du marché noir de l'acier et de l'aluminium. Une loi interdisant l'achat et la vente de ces métaux a été adoptée mais cette activité illicite perdure. La plupart des acheteurs et vendeurs seraient des chômeurs issus des zones franches. Les prix pratiqués pour ce commerce ont cependant chuté depuis l'entrée en vigueur de la loi et les vols de rails de chemin de fer et de panneaux publicitaires ont diminué. Les matériaux volés et vendus sont notamment transformés en fers ronds. Une partie est exportée en Inde.

05/12 - Tout le pays menacé par les criquets. Les essaims ont quitté les zones acridiennes et ont déjà envahi de nombreuses régions. Cette inquiétante nouvelle a été annoncée par le ministre de l'Agriculture, Roland Ravatomanga, à l'occasion du conseil de gouvernement. « La probabilité que les essaims arrivent à Antananarivo est élevée. Pour les régions éloignées de la zone grégarigène, l'invasion pourrait arriver au mois de juillet ou août 2013 », indique un technicien. Avec la destruction des champs, c'est la sécurité alimentaire qui pourrait être menacée. D'ores et déjà, une crise est redoutée, comme l'exprime Alexandre Huynh, représentant de la FAO. « Les

¹³ Le contrat que la Société SRDI SA, avait signé pour assurer la sûreté des 8 aéroports de Madagascar a été bloqué par l'ACM, sur ordre du secrétaire général à la présidence. Pour la société, cette situation de blocage a entraîné, avec d'autres facteurs, la dégradation de tout le secteur aérien malgache

zones de forte production sont celles qui nous inquiètent énormément pour la sécurité alimentaire et l'économie du pays, et elles sont à risque aujourd'hui ».L'État est toujours en quête de financements. La somme recherchée s'élève à plusieurs milliards Ar. « Il nous faudrait près de 20 milliards Ar pour venir à bout de cette calamité. Si nous n'arrivons pas à réunir cette somme, il faudrait 50 milliards Ar pour mener la lutte en 2014 », révèle un spécialiste. Des hélicoptères seraient nécessaires.

18/12 - Lutte antiacridienne : le ministre de l'Agriculture déclare officiellement Madagascar en situation de calamité. L'appel à l'aide internationale est renouvelé et renforcé. Le ministre Roland Ravatomanga a profité de son passage à Rome pour lancer un appel solennel à tous les partenaires techniques et financiers, notamment le FIDA, le PAM et la FAO. 50 millions d'euros sont nécessaires sur les 3 prochaines années, selon de nouvelles estimations de spécialistes, alors que l'estimation initiale n'était que de 10 millions. Une conférence internationale des bailleurs de fonds doit se tenir à Rome pour étudier le cas de Madagascar. Les essaims ont quitté les zones grégariennes qui se situent généralement dans le Sud. Selon les techniciens, la situation résulte de l'absence d'actions de lutte durant la campagne 2009-2010 et de l'insuffisance des moyens disponibles pour la campagne 2011-2012. À ce rythme, l'invasion pourrait toucher les régions éloignées des aires grégariennes au mois de juillet ou août 2013.

21/12 - Annulation du recensement national que devait organiser l'INSTAT. *La Gazette* s'alarme de cette décision, qui sera préjudiciable au développement, à la mise en œuvre et au suivi de politiques publiques, à la promotion de la redevabilité sociale, surtout dans une perspective de relance socio-économique une fois la crise résolue. Le recensement général de population a été reporté à maintes reprises et Madagascar ne dispose plus d'aucune source d'information fiable.

Sources : L'Express de Madagascar, Midi Madagasikara, Madagascar Tribune.com, Newsmada (Les Nouvelles, Le Courrier, JdM, Reflet), La Vérité, Madagascar Matin, La Gazette de la Grande Ile, La Nation, Ma-Laza, Matera (agence de presse Madagascar), DTS (Madagascar), Sobika, Orange.mg, Mada.pro, Tananews, Madonline, Topmada, Madagate, Matv, Ma-Laza, L'Observateur, Lettre de l'Océan Indien (LOI), AFP, APS, AP, Reuters, Afrique Hebdo, SlateAfrique, Afriqueinfos

Taux de change : au 28/12/2012, 1 euro = 2980 Ariary (cours pondéré)